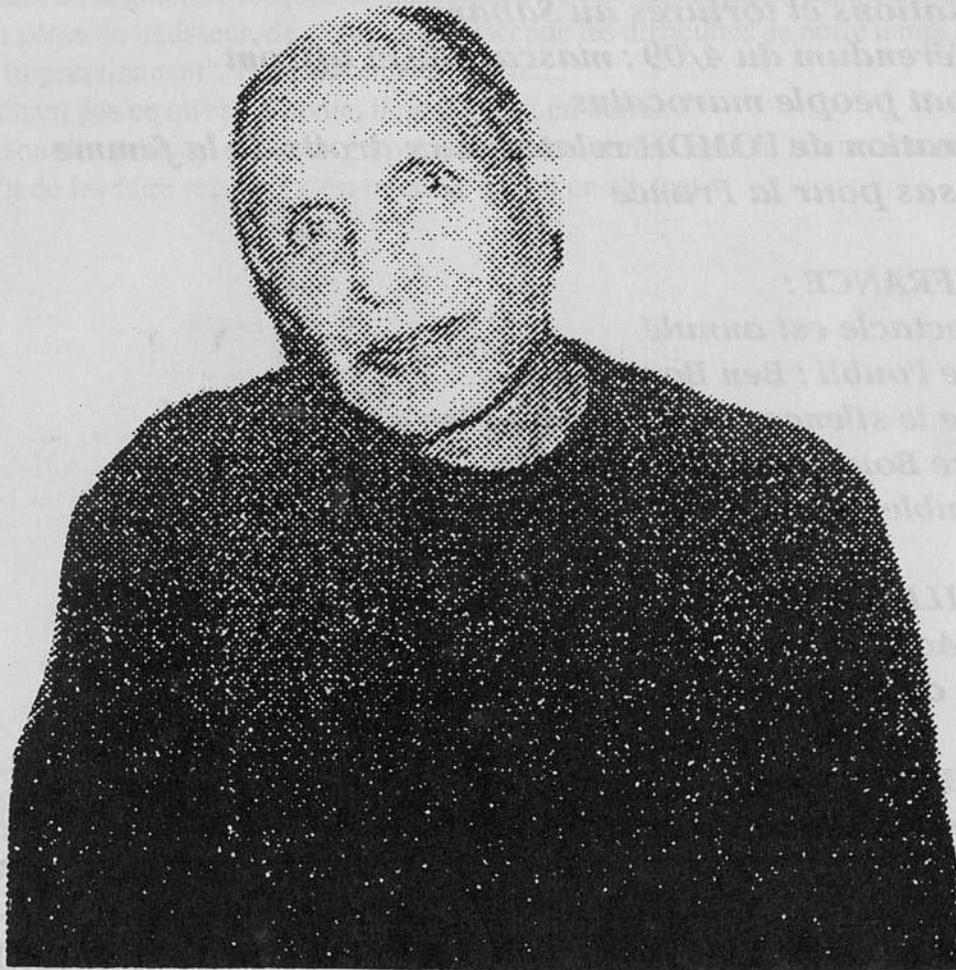


# Ma Roc

Bulletin de l'Association de Soutien  
aux Comités de Lutte  
Contre la Répression au Maroc

# Répression

N° 120 octobre-novembre 1992  
prix public : 25 F



## SAUVER ACHOUR!

Répondeur téléphonique 24 h sur 24 : © (1) 45 32 01 89

# Maroc Répression

Rédaction : Comité de Paris, 14 rue Nanteuil, 75015 Paris. Tel : 45 32 01 89 : numéro direct et répondeur.  
45 31 43 38 : accueil. 45 31 64 37 : télécopieur.

## Sommaire

<i>Edito : Toute honte bue ?</i>	<i>p3</i>
<input type="checkbox"/> <b>DU MAROC :</b>	
<i>Sauver Achour !</i>	<i>p 4</i>
<i>Des prisons...</i>	<i>p 4</i>
<i>Témoignage</i>	<i>p 10</i>
<i>Amaoui, privé de visite</i>	<i>p 11</i>
<i>Arrestations et tortures au Sahara</i>	<i>p 11</i>
<i>Le référendum du 4/09 : mascarade et affront</i>	<i>p 11</i>
<i>Les boat people marocains</i>	<i>p 13</i>
<i>Déclaration de l'OMDH relative aux droits de la femme</i>	<i>p 13</i>
<i>Les visas pour la France</i>	<i>p 14</i>
<input type="checkbox"/> <b>DE FRANCE :</b>	
<i>Le spectacle est annulé</i>	<i>p 15</i>
<i>Contre l'oubli : Ben Barka</i>	<i>p 20</i>
<i>Contre le silence : El Manouzi et les autres</i>	<i>p 20</i>
<i>Affaire Bourequat /Hassan II</i>	<i>p 21</i>
<i>La double peine</i>	<i>p 21</i>
<input type="checkbox"/> <b>D'AILLEURS</b>	
<i>USA : Acte de protection des victimes de la torture</i>	<i>p 21</i>
<i>Chili : commission Vérité et Réconciliation</i>	<i>p 22</i>
<input type="checkbox"/> <b>PUBLICATIONS</b>	<i>p 22</i>
<i>Vie des comités</i>	<i>p 22</i>

### ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, ils existent en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays Bas, en Suisse, avec des correspondants dans plusieurs autres pays (Allemagne, Italie, Royaume Uni, USA, notamment), et sont en relation avec les trois organisations de droits de l'Homme au Maroc (AMDH, LMDDH, OMDH affiliée à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme).

Avec les associations marocaines de droits de l'Homme en Europe (APADM, ASDHOM), les comités agissent, auprès de la CEE qui a voté à Strasbourg, entre 1987 et 1991, onze résolutions condamnant les violations des droits de l'Homme au Maroc; auprès de l'ONU, soutenus par toutes les ONG internationales consacrées aux droits de l'Homme.

Les comités sont adhérents de l'Organisation Mondiale Contre la Torture.

Leur rôle:

- informer sur la répression
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour les libertés fondamentales.

## TOUTE HONTE BUE ?

Les organisateurs du colloque qui s'est tenu à la Sorbonne les 24 et 25 octobre dernier sur " la France à l'aube du troisième millénaire " ont dû renoncer sous la pression des organisations de défense des droits de l'homme, à retransmettre l'allocution du Roi qu'ils avaient programmée, toute honte bue, pour la séance de clôture.

Appréhension du tollé soulevé et des manifestations annoncées ?

Erreur de jugement, comme ils l'auraient reconnu ? Ils n'avaient pu imaginer le Roi auteur de tant d'ignominies...

Toute honte bue ? Soyons lucides : P. Bérégovoy n'aurait guère été gêné d'inaugurer un colloque clôturé par Hassan II. Pour faire bonne mesure, n'est-il pas d'ailleurs allé, les 2 et 3 novembre, visiter à Rabat son homologue marocain, Karim Lamrani, parler affaires assurément et signer, en ces termes, sur le livre d'or de la grande Mosquée de Casablanca : " Cette visite restera dans ma mémoire comme un exemple du génie du bâtisseur, de ce roi qui transcende les difficultés de notre temps. C'est beau, c'est émouvant, impressionnant ". Impressionnant en effet...

Ne sachant pas ce qu'est la honte, il ne pourrait en boire !

Ainsi sont les princes qui nous gouvernent : ils ne connaissent ni honte ni honneur.

Il suffit de les faire reculer ; c'est possible quand on s'y met.



" Excusez nous m'sieur dam, le spectacle est annulé ! "

## SAUVER ACHOUR

Mohamed Raïss a été libéré le 17 septembre dernier. Nous avons juste eu le temps de l'annoncer dans notre dernier numéro. Dans son corps meurtri, la joie est immense ; avec le courage que l'on a appris à lui reconnaître, il la manifeste à tous ceux qui l'ont aidé.

Mais Ghani ACHOUR ? Quel arbitraire le maintient encore à Kénitra ?

Dans un communiqué daté du 18/09, 4 détenus politiques de Kénitra (Ahmed RIDOUANE, Saïd TBEL, Abdelhak MOUSSADAK, Hassan BELEKEHAL) expriment leur joie pour la libération de Raïss, mais « invitent toutes les forces démocratiques à intensifier la lutte jusqu'à la libération de Ghani ACHOUR, le seul rescapé de Tazmamart, encore en prison et à multiplier les efforts pour la libération du militant Ahmed KHYAR, incarcéré depuis plus de 20 ans, actuellement dans un état de santé inquiétant.

ACHOUR, quant à lui, souffre beaucoup de rhumatismes et du diabète, voit très mal et vient de connaître un début de paralysie. Or, les autorités refusent de l'hospitaliser : il a été conduit, pour examen, à l'hôpital de Rabat, puis ramené ensuite en prison.

### *Lettre de Ghani ACHOUR.*

*Une amie qui correspond avec ACHOUR a reçu de lui une lettre émouvante qu'elle nous demande de publier :*

Kénitra, 30 septembre 1992

Chère amie,

J'ai reçu avec beaucoup de chaleur votre lettre qui m'apporte chaque fois courage et résistance. C'est vrai que je résiste et que je patiente mais que des fois, allongé sur mon lit entouré par les murs de la honte loin de ma famille et des amis, je lâche, je craque... Surtout après m'être senti seul. Le seul du groupe à endurer davantage. Votre présence, vous et toutes les organisations me laissent sentir un peu d'air, rêver qu'un jour les murs de la honte s'écrouleront. Sans votre soutien, Raïss et les autres n'auraient pu franchir le seuil de «TAZ», ce lieu maudit, humide, moisi et obscur, c'est un cauchemar affreux.

Chère amie, ne vous éloignez pas, je compte

beaucoup sur vous. Mettez moi au courant dans les plus brefs délais de tous les contacts, les tentatives et les réunions. En dépit de l'âge, de la santé et de deux décennies vécues dans le noir, vos contacts m'avertissent et me rendent fort pour espérer embrasser un jour les amis, l'air, le soleil, les chiens et les chats ? Ce serait une renaissance.

Chère amie, je vous remercie très fort pour tout ce que vous faites pour moi, malgré la distance et la différence. Mais les sentiments nobles, rares d'ailleurs, n'ont ni frontière, ni couleur, ni pays. Ces sentiments n'ont qu'un sens : **soutenir l'homme** Vraiment, c'est très noble, je vous remercie encore une fois et je ne cesserai pas de compter sur vous.

Je vous embrasse très très fort. ACHOUR.

*La famille de Ghani Achour* qui habite Khemisset lance « un appel à toutes les organisations humanitaires au Maroc et à l'étranger, pour qu'elles revendiquent et réclament sa libération immédiate », puis ajoute dans un communiqué qu'elle nous a fait parvenir : « avec votre soutien, notre père a revu le jour et nous avons vu son sourire qui n'était pour nous qu'un rêve. Aujourd'hui, nous rêvons que sa présence réchauffera notre foyer, le reste de sa vie. Ne laissez pas notre rêve sans espoir... »

**SAUVER ACHOUR C'EST MAINTENANT NOTRE MOT D'ORDRE**

## DES PRISONS

*De la prison centrale de Kénitra, nous avons reçu ce communiqué que les détenus politiques islamistes nous ont demandé de publier.*

Communiqué des détenus politiques islamistes à la PCK à l'opinion publique.

Nous soussignés, détenus politiques islamistes nous informons l'opinion publique sur les nouvelles pratiques que la direction locale a commencé à prendre afin que nous ne puissions pas être soignés, ces mesures se cachent sous les prétextes du médecin engagé avec elle, ce dernier qui provoque des problèmes marginaux avec les détenus pour ne pas les consulter comme c'est arrivé les 13 et 21 du mois d'août 1992. En fin de compte nous avons été privés de faire des analyses

-radios à l'extérieur de la prison, et aussi des médicaments que nous ne recevons qu'après un mois. Dernièrement, la direction a développé ses pratiques du fait qu'elle avait commencé à se contenter de souligner seulement la présence du médecin sans permettre à aucun malade de le visiter comme c'était arrivé le vendredi 28 août 1992.

Alors que nous dénonçons cette nouvelle politique systématique contre nous qui réfute les déclarations des responsables de respecter les droits de l'homme, et qui exprime leur intention de nous démunir de notre droit aux soins médicaux ce qui va aggraver notre état de santé notamment, nous souffrons de maladies chroniques (estomac- rhumatismes-appareil respiratoire) qui nécessitent un traitement ordonné, nous exhortons toutes les forces vives et associations humanitaires à nous soutenir et à être à notre côté pour assurer notre droit aux soins médicaux.

**Le01/09/92**

BEDHIAF Mohamed - NAIM Aberrahman  
ELHASNI ALAOUI Hassan - BENHAMED  
Abdellah - OUKIL Mustapha - ERRAFI Mustapha  
HAKIMI Abdellah - MOHAMMED SABI  
NAJMI Mustapha - BOUKRINIS Hassan  
LAMRACH Abdellatif - HAKIMI Belkacem  
BELHARCHI Abdelouehred - BOULBOUL  
Bouchaïd - CHEKKOUR Abdelmounim

Par ailleurs, nous avons reçu de Bouchaïb Boulboul du groupe islamiste Katibatbach une lettre où il fait état du refus des autorités judiciaires de lui accorder le droit de signer en faveur de sa mère une procuration qui lui permettrait de défendre son droit au logement. **"ce n'est, dit-il qu'un cas parmi tant d'autres de répression et de tracasseries dont souffrent continuellement les détenus politiques et leur famille"**.

***De cette même prison, nous avons reçu de la part d'un groupe de prisonniers de droits commun l'appel suivant.***

Nous, détenus de droit commun à la prison centrale de Kénitra, portons à la connaissance de l'opinion publique nationale, ainsi qu'aux intéressés par la question des droits de l'homme et aux responsables du ministère de la justice et à l'administration pénitentiaire qu'en plus de la situation difficile et inhumaine que nous vivons à cette

prison, nous avons été dernièrement l'objet d'actions de terrorisation et provocation collective menées par ses responsables sous la pression des intégristes extrémistes ou ceux qui s'auto-appellent des détenus islamistes qui se sont transformé en vrais dirigeants de l'établissement y agissant à leur guise sans que personne puisse les contrarier! Cela apparaît spécialement dans la pratique d'évacuation arbitraire des détenus de droits communs de leurs cellules qu'ils occupent depuis de longue période allant jusqu'à plus de 10 ans, pour les livrer aux détenus mentionnés (les obscurantistes). Une telle action est menée avec des méthodes de pression et de menace, pour satisfaire la volonté et le désir de ces détenus sans tenir compte de notre situation...ni de l'errement qui nous menace, faute de trouver une place dans la prison surpeuplée.

Ces soi-disant islamistes qui sont en fait incarcérés après leurs crimes organisés, dont ont été victimes des étudiants des universités de Fès et Oujda (fin 91), agissent dans le même but et avec la même mentalité, aidés par d'autres groupes islamistes, et en particulier le groupe des 71 et le groupe des assassins du martyr Omar Benjelloun, sous prétexte que nous sommes des incroyants et des criminels ne méritant aucune pitié ni miséricorde, ce qui est tout à fait en contradiction avec les préceptes islamiques d'égalité, de justice et de fraternité et avec ce qu'ordonnent les lois nationales et les résolutions internationales au sujet du respect des droits de l'homme et en particulier le droits à la vie et à l'intégrité physique.

Ainsi nous condamnons une telle politique engagée envers nous et nous demandons que les responsables interviennent pour mettre fin à toute action arbitraire touchant à nos intérêts et à notre dignité et menaçant notre sécurité et notre quiétude; et surtout la sécurité de l'établissement que nous respectons, son règlement ainsi que tout ordre réglementaire de ses dirigeants.

Nous demandons aussi protection contre toute action arbitraire dont nous risquons d'être les victimes sous le prétexte de satisfaire les revendications insensées des groupes obscurantistes.

**signataires:** BOUSHIB Mohamed 20535-  
ELYADMANI Hassan 21673- LACHHAB  
Ahmed 21105- SABER Issa 21891- TAKI Mohamed  
21354- JOKHARTA Mohamed 21199- JAHA  
Mohamed 20006- SRII Kadour 2571- IDRISSE  
Hassan 20469- ZAMRIT Mohamed 22298-

AKHRIF Mustapha22577- BENNANI Rachid 20174- DRHIM Nacer20584- TAISS Abderrahim 20901- LASRI Abdessalam 21402- NOUR Chabib19997- BRAHIMI Abdellah 22299- MOUSRIF 19752- LAAYOUNI Mohamed- EL MAMOUM 17759- LAZBET Miloud 19938- TISSIR Benaïssa 90461-

**COMMUNIQUE**

Nous soussignés détenus à la suite des événements du 21 juin 1981, déclarons notre totale solidarité avec les détenus de droit commun.

**signataires:**

ABDELLATIF Miftah(20178) BELGARN Rachid(20180) KICHOU Azzeddine(2019 FAKI Azzeddine(20181)SRRAJ Mohamed(20182) KOUIS Jamal(20176) MASROUR Saïd(20192) HACHAD Jamal (20191) DRAZ Jamal(20183) MIFTAH Abdellah(20195)

***L'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme nous a adressé le communiqué suivant au sujet de décès survenus à la prison centrale de Kénitra.***

Il ressort de lettres reçues par l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme que trois prisonniers de droit commun, détenus à la prison centrale de Kénitra, sont décédés dans l'intervalle de quelques jours et ce pour des raisons liées aux conditions de détention. Il s'agit :

1 de Monsieur KACHTA AL HOUCINE, écrou n° 22878, âgé de 20 ans, condamné à la peine d'emprisonnement à vie, par arrêt du 15 juillet 1992, et qui s'est suicidé par pendaison le 20 septembre 1992.

2 de Monsieur ES SAHIB Larbi, écrou n°22561, condamné à 20 ans d'emprisonnement ferme par la chambre criminelle de Kénitra le 18 février 1991. Il résulte des informations parvenues à l'Organisation que son décès est survenu le 23 septembre 1992 suite à des douleurs au ventre endurées la veille, et après que les compagnons du défunt eurent alerté, en vain, les gardes par tambourinement des portes des cellules.

Il convient d'indiquer, par ailleurs, que l'OMDH avait reçu de Monsieur ES SAHIB une lettre datée du 24 août 1992 qui est publiée

concomitamment avec le présent communiqué. Le défunt y clamait son innocence du crime d'homicide volontaire qui a motivé sa condamnation, en affirmant qu'il s'agissait d'un simple accident de la circulation. Il explique également qu'il s'était pourvu en cassation et que le dossier avait été transmis à la cour suprême le 26 septembre 1991.

3 de Monsieur AKOUH Ahmed, écrou n°20104, qui avait été condamné à mort et qui est décédé à une date demeurée inconnue à la suite d'une maladie cardiaque. Il semble, en outre, qu'il a été transporté à l'hôpital IDRISSE de Kénitra dans un état d'agonie.

Le Bureau National qui rappelle ses différentes prises de position sur le problème des conditions de détention dans les prisons marocaines affirme ce qui suit :

a) Le décès de Messieurs ES SAHIB et AKOUH résulte des conditions inhumaines de détention non soumises à aucun contrôle réglementaire.

Il apparaît, en outre, des circonstances des décès qu'il y a matière à enquête sur des faits criminels constitués, notamment pour ES SAHIB, par la non assistance à personne en danger.

b) ces événements douloureux confirment, encore une fois, que la situation des prisons marocaines nécessite des réformes structurelles urgentes pour la protection de la vie, de l'intégrité physique et de la dignité des détenus. Elle implique aussi la mise en oeuvre des mécanismes légaux de contrôle, particulièrement les commissions régionales prévues par l'article 661 du code de procédure pénale, lequel est resté lettre morte depuis 34 ans.

Il convient de rappeler, en outre, que l'OMDH a demandé vainement et à plusieurs reprises, l'autorisation des visites des prisons au Ministère de la justice.

c) l'attitude adoptée par Monsieur ES SAHIB à l'égard de sa condamnation pose la problématique du procès équitable, même dans les affaires de droit commun, notamment depuis l'application des dispositions transitoires de 1974 qui ont atrophié l'institution de l'instruction judiciaire, en permettant à l'accusation de renvoyer les personnes poursuivies pour crime directement devant les

tribunaux.

Le Bureau National qui réclame avec insistance une enquête judiciaire impartiale au sujet des décès intervenus, a décidé de constituer un comité nommé «COMITE ES SAHIB», chargé de poursuivre l'affaire des trois décès et d'une manière générale le problème des conditions de détention des prisonniers de droit commun dans notre pays.

**Le Bureau National**

**Rabat, le 30 septembre 1992.**

*A la suite de ces décès, les détenus de Kénitra ont envoyé à la presse nationale qui en a fait état, le communiqué suivant :*

Prison centrale de Kénitra : infirmerie ou antichambre de la mort?

Les détenus de la prison centrale de Kénitra se demandent si l'infirmerie de la prison est un lieu de soins ou un mouroir, car en plus du rôle de lieu de passage des appelés à une mort prochaine, les conditions d'habitation y sont désastreuses. Les détenus atteints de maladies différentes sont entassés pêle-mêle dans deux chambres (malades mentaux, tuberculeux, asthmatiques, personnes séniles ou handicapées...)

Ces malades, indigents pour la plupart d'entre eux, sont laissés dans un dénuement total. Ils sont cadavériques, d'une saleté repoussante, leurs matelas-si matelas il y a - grouillent de vermines (ex: Mokrane Hassan n° 21 080 qui défèque à même ses draps). Pourtant chaque mois un rapport sur la situation des malades est établi par le médecin pénitentiaire certifiant qu'ils ont été contrôlés, nourris, blanchis, et leurs cellules nettoyées, alors que ce médecin n'a jamais mis les pieds dans l'infirmerie. Ces malades sont la proie facile de tous les prédateurs qui leur volent leurs vêtements, cigarettes et nourriture apportés par leurs familles et parfois avec la complicité de certains gardiens sans scrupule.

Il y a pire : les médicaments des malades mentaux sont détournés. En principe le psychiatre leur établit une ordonnance à suivre strictement selon la gravité de leur atteinte: par exemple 3 comprimés de valium, 2 comprimés de vivalan, 2 comprimés de largactil, 40 gouttes de haldal, à prendre en trois prises matin, midi et soir. Mais en fait ils ne reçoivent qu'une seule prise par jour (à 17 heures). Il y a alors deux cas de figures soit on ne leur donne qu'une seule prise et les deux autres

sont vendues à d'autres prisonniers en état de «manque»(de drogue), ou alors on leur fait avaler les trois prises en une seule fois et c'est dangereux pour leur santé. Dans les deux cas c'est un crime.

En tout cas, les résultats sont apparents. On rencontre dans les couloirs des fous furieux brisant les vitres et cherchant la bagarre, à tel point que l'on est forcé de les entraîner dans leurs lits (cas du détenu Ismaïli Ismaïl) ou alors des détenus apathiques, amorphes, abrutis par la drogue, cherchant des mégots par terre et faisant la quête (cas de Ayoubi Ahmed n°19 571 et de Mouzmik Aziz n°21687)

Qui est responsable de toutes ces monstruosité?

C'est l'administration en premier lieu qui a laissé à des prisonniers le «soin» de distribuer les médicaments à d'autres prisonniers sans aucun contrôle. Pense-t-on laisser à un individu sans scrupule la responsabilité des drogues qu'il distribue à sa guise?

Lorsqu'on sait qu'en moyenne, par mois 10 000 comprimés de valium sont livrés à la prison et que deux de ces comprimés valent cinq dirhams dans le circuit de la drogue, on se doute alors du montant des bénéfices. Qui les empêche?

Une enquête administrative avait été menée au début de cette année, la police s'en est mêlée aussi, mais sans lendemain.

Les victimes resteront toujours les malades qui, prostrés sur leurs matelas attendent la mort ou une hypothétique grâce qui ne vient jamais tels les prisonniers suivants (à titre d'exemple):

BOUCETTA Mohamed n° 17220, asthmatique condamné à mort et détenu depuis 27 ans!!!

AZZOUM Mohamed n°21894, âgé de plus de 90 ans, grabataire, aveugle et sourd.

FATMIOUI Mohamed n°20 489, handicapé, muet, sans aucun traitement médical.

Le pire qui puisse arriver à un humain, c'est de tomber malade à la prison centrale de Kénitra.

**Kénitra, le 15 octobre 1992**

**Des détenus politiques arrêtés à la suite des événements de juin 81 ont été transférés de force dans deux prisons de Casablanca.**

1er groupe à OUKACHA

MASROUR Saïd (20 ans) EL ABADI Abdeljalil (20 ans) HACHAD Jamal (20 ans) BOUSSIF Mohamed (20 ans)

2ème groupe à AIN BORJA (prison disciplinaire)

LKOUISS Jamal (15 ans) FAKI Azedine(15ans)  
BELGHARN Rachid (15 ans) SIRAJ Mohamed  
(15 ans) MOUFTAH Abdellah (15 ans)  
MAUFTAH Abdellatif (15 ans) DERAZ Jamal  
(15 ans) KICHOU Azedine (15 ans)  
BELMOUDEN Brahim (15 ans)

Envoyé de Kénitra le 30/09/92

**COMMUNIQUE**

*Les prisonniers du groupe des 26, détenus à OUKACHA à Casablanca nous ont adressé le communiqué suivant.*

Depuis sa création il y a deux ans, le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) n'a cessé de déployer tous les efforts pour mener sa vraie et principale mission, à savoir l'orchestration d'une série de campagnes de propagande visant l'opinion publique internationale tout particulièrement dans le but de pallier l'image de l'état despotique de Makhzen dans notre pays, ternie par sa longue et typique pratique de violations des droits de l'homme et en premier lieu la persistance de la détention politique, de la disparition, de l'exil, et de l'étouffement du droit d'opinion et d'expression.

Par ce fait, il n'est nullement étonnant que le secrétariat du CCDH recoure à une mise au point publiée le 13/08/92 dans le quotidien «Le Matin»-entre autres- en réplique à la publication du quotidien «AL Alam» du 7/08/92 d'une première liste des groupes de détenus politiques. Une mise au point qui prétend l'inexistence dans notre pays de citoyens détenus à cause de leur opinions et essaie de justifier la détention des groupes en question en recourant aux «accusations» figurant dans les P.V de la police, ne fait en fait que répéter d'une façon caricaturale le même discours des hommes du pouvoir tel Driss Basri, ministre de l'intérieur qui, dans des déclarations à des médias français n'hésite pas à nier l'existence du bagne de TAZMAMART, ou M. Mohamed Ziane, l'unique avocat du gouvernement dans le procès du dirigeant syndicaliste et politique NOUBIR AMAOUI, qui en répondant à des responsables d'Amnesty International, en sa qualité de membre

du CCDH n'hésite pas aussi à nier l'existence de détenus politiques au Maroc.

Ainsi pour notre groupe (Groupe des 26 auquel appartient le martyr Amine TAHANI, mort sous la torture), des accusations telles que «atteinte à la sûreté de l'Etat» qui figurent dans la dite «mise au point» et non dans l'acte d'accusation du tribunal qui évitant de tourner au ridicule, l'a remplacé par un procès d'intention selon l'accusation de «complot contre l'Etat», ne sont-elles pas d'opinion?.

S'il est tout à fait logique pour un tel conseil - sans crédibilité- constitué, en sa majorité de personnes appartenant en même temps à l'appareil exécutif et judiciaire et connus pour leurs responsabilité directe des répressions et violations des droits de l'homme, d'agir dans le sens de nier ou de justifier une telle réalité, il est toutefois utile de noter la contradiction entre les agissements et positions de ce conseil et sa majorité et la position de l'ensemble des forces démocratiques et associations des droits de l'homme dans notre pays; y compris celles représentées au sein de ce Conseil, telles l'OMDH et la LMDH entre autres, qui luttent pour la libération de tous les détenus politiques.

A cette occasion, nous soussignés, détenus d'opinion du groupe des 26 à la prison OUKACHA de Casablanca, tout en condamnant les positions et actions de ce conseil, qui n'a de raison d'être que pour redorer le blason du pouvoir et essayer d'occulter l'amère réalité des droits de l'homme dans notre pays, attachons la plus grande importance aux principes et positions pour lesquels nous payons le tribut de la prison, à savoir le droit de notre peuple de lutter pour se libérer du joug du despotisme makhzénien et pour l'instauration d'un état démocratique de droit et de justice. De même, nous saluons et adhérons à toutes les initiatives et actions militantes allant dans ce sens.

**SIGNATAIRES:** 9 prisonniers d'opinion du groupe des 26-prison OUCHAKA- Casablanca le 17/08/1992.

AIT BELAID Brahim, BRAHMA Mustapha, EL BOUKILI Mohamed, HOUSBY Abdallah, CHAFCHAOUNI Abdeslam, NACERDDINE Mohamed, SAIB Hassan, CHBARI Abdelmoumen et BEN MESSAOUD Ahmed.

□ Le détenu politique Chefchaoui Abdessalam (groupe des 26, prison Oukacha-Casa, n°59220) souffre d'une baisse de la vue qui s'est détériorée après les 30 jours de grève de la faim qu'il a menée avec ses camarades. En dépit des recommandations du médecin de la prison pour qu'il porte des lentilles de contact, l'administration pénitentiaire s'obstine à les lui refuser. Ainsi à la privation de liberté (7 ans purgés et il lui en reste 13) une autre privation lui sera ajoutée : celle de la vue.

□ **Une grève illimitée depuis le 22/09/92 par des détenus islamistes.**

« Nous, soussignés, les détenus islamistes, groupe de Marrakech de la prison civile de Marrakech, informons l'opinion publique des causes de notre grève de la faim illimitée commencée le 22/09/92. Pendant les sept dernières années nous n'avons cessé d'attirer l'attention de l'administration pénitentiaire sur notre situation d'éloignement de nos familles qui habitent pour certai-

nes d'entre elles à l'extrême nord et sud du pays (Nador, Fes, Errachidia). Elles ont enduré toutes les peines pour venir nous rendre visite pendant toutes les années à Safi et maintenant à Marrakech où nous passons des examens scolaires et universitaires.

De plus, tous nos autres camarades condamnés avec nous dans le même groupe se trouvent actuellement à Casablanca et à Kénitra avec l'assentiment de l'administration pénitentiaire.

Nous exhortons toutes les organisations de défense des droits de l'homme à nous soutenir dans notre lutte afin de satisfaire notre revendication principale : être détenus dans des prisons proches des résidences de nos familles (à Casablanca ou à Kénitra) "

BADOURIDRISS, GHACHA MOHAMED, EL ALAMI DRISS.

**Procès de Marrakech verdict du 24/10/85  
Prison civile de Marrakech 16/10/92.**

□ **De FES**, nous avons appris que 36 détenus, mis en prison à la suite des événements du 14/12/90 ont entrepris le 7/09 une grève de la faim. Quatre détenus ont été dans un état très grave. Il s'agit de Mohamed ATTALAOUI, Abdelwahed BONOUA, Ali EL KHAL, Driss EL HYANI.

Le 16 septembre après 10 jours de grève, ils ont arrêté. L'administration n'a épargné aucun moyen de pression pour briser leur grève : 7 d'entre eux ont été torturés, absence d'assistance médicale, menaces et autres formes d'intimidation. Ces détenus ont pourtant des revendications élémentaires (promenades, visites directes des familles...) Cette prison civile de Fès est depuis peu sous l'autorité d'un nouveau directeur; dictateur devrait-on dire, tant il se fait une spécialité de la manière forte : les moyens de pression employés ont consisté à supprimer les visites et les «paniers» pour tous les prisonniers, y compris les grévistes, en faisant cerner la prison par la police les jours de visite. Quant aux grévistes, ils ont été menacés du cachot. Par cette manière brutale, le directeur a réussi-pour cette fois- à faire céder les grévistes. Mais ces derniers, dans un communiqué, ont affirmé «qu'ils continuent la lutte malgré l'acharnement de l'administration».

□ **OUJDA** (communiqué paru dans *Libération/Maroc* dans le numéro daté du 25-26/10/92)  
**Nous avons reçu de deux détenus politiques, à la prison civile d'OUJDA, le communiqué suivant** " Au moment où nous attendions la solution aux problèmes non résolus depuis notre grève de la faim du mois d'août dernier, les responsables n'ont fait que continuer à nous humilier et à perpétuer les conditions déplorable de notre détention.

Ainsi le 1er octobre, et sans préavis, il a été décidé de transférer notre camarade Rifi Mostafa à la prison d'AL-Hoceima via Taza.

Tout en condamnant ce genre de traitement qui ne prend en considération, ni la volonté du prisonnier et ne se donne même pas la peine de l'informer; nous considérons cela comme une grave atteinte aux droits du détenu politique, ce qui dénote une mentalité de vengeance.

Nous renouvelons notre volonté de continuer la lutte pour défendre nos acquis comme nous lançons un appel à toutes les forces vives de la nation pour nous soutenir."

«S»Aqbala Amgrane Mostafa Rifi.

### MEKNES : SUICIDE D'UN DETENU

□ Le prisonnier Kachta El Houcine n°22878, condamné à perpétuité le 15/07/92 et transféré de la prison civile de Meknès à la prison centrale de Kénitra, a mis fin à ses jours à l'âge de 20 ans. Il ne supportait pas la situation désastreuse de cette prison-tombe où sévit la surpopulation, la mauvaise nourriture, l'absence de soins, les brimades et souvent les tortures féroces. El Houcine ne sera pas le dernier à quitter la prison de cette manière (régulièrement ce drame se répète) tant que la situation désastreuse des prisons marocaines demeurera.

### TEMOIGNAGE

□ C'est la première fois que j'écris à votre organisation militante et, je suis sûr qu'elle va compatir avec ma lettre car j'y ai une grande confiance, et je vous prie de prendre en considération mes demandes et mes aspirations que sans doute vous avez reçues déjà de plusieurs détenus politiques. Votre organisation considère que ceux qui sont arrêtés pour leurs idées sont des détenus d'opinion. Les militants de votre organisation peuvent venir ici dans tous les environs pour s'assurer de l'identification d'un détenu politique mais je ne pense pas qu'ils vont s'assurer de la même réalité. Je ne veux pas vous en dire davantage sur la politique de notre régime car vous la connaissez bien, mais je veux de votre part que vous publiez-si c'est possible- le témoignage suivant:

Mon nom est ZAZ ABDELKADER, né en 1967 à la ville de Fès. Je suis issu d'une famille pauvre. Durant ma période lycéenne j'ai été l'objet de plusieurs intimidations dues à des appareils policiers et à des gendarmes simplement parce que j'étais un militant dans le mouvement protestataire des élèves.

Après les événements de janvier 1984 j'ai souffert continuellement les intimidations des gendarmes et des policiers secrets. Pour éviter ce conflit j'ai pris du collège où je poursuivais mes études un certificat pour quitter et continuer mes études à Tanger, en 4ème année secondaire au lycée Allal El Fassi. A Tanger j'ai passé toute une année chez l'un de mes parents et j'ai réussi dans la fin de l'année mes examens. Je suis revenu à Fès pour continuer mes études mais au lycée «l'Hippodrome», 5ème année car mon village n'avait

pas en ce temps de lycée.

En l'année 1988/89 je suis devenu un membre actif au sein de l'organisation syndicale des étudiants l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM). J'ai milité aux côtés des militants basistes progressistes (KAIDYINES). C'est un courant qui refuse la violence et ne l'adopte pas. L'administration a refusé de réaliser nos revendications et nous avons décidé de boycotter les examens. Plusieurs étudiants ont été arrêtés. Dès lors, j'ai commencé à souffrir les poursuites de la police.

Le 16/12/90 vers 10 heures du matin des bandes de gendarmes, des forces auxiliaires et des policiers secrets ont violé notre maison avec leurs armes. Ils ont menacé ma famille. Ils m'ont emmené au centre de la gendarmerie royale à Bensouda, les yeux bandés et les mains menottées et ils m'ont incarcéré dans une très petite chambre de deux mètres carrés parmi quelque 20 personnes. Il n'y avait pas de couverture dans cette chambre. Nous y sommes restés trois jours sans nourriture seulement de l'eau froide. Cette arrestation est due à mes activités au sein de l'UNEM ayant pour objectif la liberté syndicale et le refus de la prétendue «réforme universitaire» et non à cause des événements des 14-15 décembre 1990 car je n'y participais pas. On a profité de l'occasion de cet événement et on m'a fait arrêter. L'interrogatoire se déroulait avec mes yeux bandés pour ne pas connaître l'interlocuteur. Ils m'ont surtout interrogé sur mon adhésion ou non à l'organisation marxiste «En Avant» (Ila Alamam). Chaque fois que je niais mon adhésion à cette organisation marxiste la torture redoublait. En effet, je n'adhérais pas à cette organisation. Ils ne m'ont jamais interrogé sur les événements des 14-15 décembre 1990. Le 18/12/90 j'étais obligé de signer un procès verbal dont j'ignorais le contenu. Ils nous ont présentés en cours d'appel, là j'ai été surpris d'apprendre le contenu du procès verbal : formation de bandes criminelles, vol qualifié, encombrement des rues... Après quoi, nous fûmes incarcérés à la prison civile de Fès.

Au début, à la prison civile de Fès nous avons vécu dans une situation dangereuse parmi les prisonniers de droit commun privés de nos simples droits humains. Nous sommes restés dans cette situation accompagnés d'autres détenus politiques arrêtés suite à des événements des 14/15

décembre 1990 plus de trois mois. Après que l'administration eut rejeté nos revendications nous avons été obligés d'entrer dans des grèves continues de la faim. Enfin, l'administration nous a séparés des prisonniers de droit commun et a réalisé quelques simples revendications.

Après plus de 4 mois de détention préventive nous fûmes jugés le 26/4/91 devant la cour d'appel avec un nombre dépassant 36 détenus. Les procès ont duré une semaine. J'ai essayé de dévoiler les accusations de la police qui me présentent comme un criminel et non comme un militant syndical et les différentes sortes de tortures exercées sur moi telles que «le perroquet, l'avion...» Plusieurs organisations des droits de l'homme et l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH) étaient présentes. Le président a prononcé le jugement allant jusqu'à 10 ans. Je fus alors jugé à 2 ans de prison ferme.

Jusqu'à présent je suis à la prison civile de Fès, étudiant en 4ème année d'anglais. Mon numéro d'écrou est 50 127. Nos conditions sont moyennes. Après tout, je reste un militant fidèle défendant les droits de l'homme à côté des masses populaires marocaines.

**ZAZ ABDELKADER** détenu politique /4ème année d'anglais / Prison civile de Fès /Maroc ou bien 72, Beb Riafa /Fès El Jadid /Fès, Maroc

### **AMAOUI PRIVE DE VISITE**

*Amaoui, secrétaire de la CDT (voir page de garde du numéro 118) est toujours enfermé à la prison Essalam à Salé.*

Les 28 et 29 septembre dernier, M Carlos Luis Coster, secrétaire de la confédération Mondiale du Travail est venu au Maroc lui rendre visite. Au dernier moment, alors que la visite avait été autorisée par les autorités compétentes, M Coster s'est vu opposer une fin de non recevoir.

Le bureau exécutif de la CDT a protesté énergiquement. Ce qui n'a pas empêché le ministère de la justice d'interdire en fin octobre à nouveau une visite à Amaoui d'une délégation de syndicalistes espagnols.

Par ailleurs, les avocats du secrétaire de la CDT dénoncent le non-respect de la procédure judiciaire, car le juge de première instance, toujours en possession du dossier bloque sciemment toute démarche auprès des instances légales.

**Un comité international pour la libération de Noubir Amaoui a été créé avec à sa tête John Hendy, président du comité international pour les droits syndicaux, la CGT (France), la CGTT (Portugal), les commissions ouvrières (Espagne), l'OIM (Organisation Internationale des Mineurs) et d'autres centrales syndicales font partie de ce comité dont la 21ème réunion aura lieu mi-novembre à Barcelone.**

### **ARRESTATION ET TORTURE AU SAHARA**

Selon le Polisario, des dizaines de personnes ont été arrêtées et torturées par les forces de l'ordre marocaines à la suite d'une manifestation à Smara, au Sahara occidental, le 7 octobre, a annoncé, vendredi 9 octobre le Polisario. Celui-ci affirme que deux femmes, grièvement blessées, ont été hospitalisées, et mentionne les noms de 6 personnes arrêtées. Selon le mouvement sahraoui, les manifestants, «brandissaient les drapeaux du Front Polisario, réclamant le droit à l'autodétermination, la libération des prisonniers politiques et la levée de l'état de siège.»(AFP)

### **LE REFERENDUM DU 4 SEPTEMBRE : mascarade et affront.**

Simple mascarade, le référendum sur la réforme constitutionnelle au Maroc n'aurait mérité aucune ligne dans ce bulletin. Mais il est un tel affront aux démocrates! Nous ne pouvons ici trouver mieux que de citer des extraits d'une lettre reçue d'un détenu politique à une correspondante.

«Au Maroc, on a passé une semaine très significative politiquement parlant. La manière dont s'est déroulée la campagne référendaire sur le projet de constitution révisée et le vote lui-même laissent perplexes. On a cru à un certain moment que quelque chose allait changer. Après tout, le monde a connu pas mal de bouleversements et l'exigence démocratique se fait de plus en plus pressante à l'intérieur du pays. Mais le pouvoir marocain n'est pas de cet avis. En plus du caractère limité et sans impact aucun sur la structure du pouvoir (qui reste intacte) des nouvelles dispositions constitutionnelles, la télé et les radios locales n'ont pas prononcé un seul mot sur la position de ceux qui appelaient à la «non-participation» au référendum (aucune force n'a appelé à voter «non»), c'est à dire 5 partis politiques d'opposition, les

grandes centrales syndicales, les trois organisations des droits de l'homme... bref toutes les forces vives du pays. Plus, on a empêché grossièrement toute activité des forces appelant au boycott. Je te fais grâce des détails. Le comble de la honte, c'est le jour du vote. Dans certains bureaux, on a fait signer les P.V par les comités la veille du scrutin. Dans d'autres, il n'y avait pas de papiers portant le «non»(papiers bleus)...Pour aller plus loin, dans la prison où je me trouve, les gardiens ont voté dans le bureau du directeur. Il n'y avait pas d'isoloir, et pour cause. Chaque gardien a reçu une enveloppe et la feuille du «oui» seulement. Il n'y avait pas de feuilles bleues sur la table. On a même voté pour des gardiens qui étaient en congé. Lors de la conférence de presse tenue par le ministre de l'intérieur le samedi 5 septembre, le correspondant de «Libération»(le quotidien français, car il existe un hebdomadaire marocain qui porte le même nom) a demandé qu'on lui explique comment il se faisait qu'il connaissait personnellement 8 personnes qui avaient voté «non» dans une commune de Casablanca alors que les résultats de cette commune affichent 100% de «oui» et zéro «non». La réponse a été évasive, bien sûr.

Le taux de participation annoncé(plus de 97%) est sans commune mesure. Le peuple marocain serait-il devenu, à notre insu, le peuple le plus civique de la planète? Rien n'est moins sûr. Le projet a été adopté, tiens-toi bien, avec 99,96% de «oui». N'y vois-tu pas une preuve éclatante de l'archaïsme et du sous-développement politique au stade suprême des gouvernants de ce pays?

Début octobre commencera la campagne électorale pour les élections communales qui auront lieu le 16 du même mois. Les élections législatives auraient lieu, selon certaines informations non confirmées, le 27 novembre prochain.

J'ai failli oublier de te signaler que quatre éminents juristes français(que je respecte personnellement beaucoup et j'ai lu certains de leurs écrits durant les années de ma licence en droit) sont venus au Maroc soutenir le projet de constitution octroyée par le roi et vanter ses vertus. Au cours d'une table ronde ils n'ont pas tari d'éloges sur le projet. Ce qui a surpris une large frange de l'opinion marocaine. Un journal d'opposition «AL ALAM»(organe du parti de l'Istiqlal/indépendance)s'est demandé avec justesse, com-

ment des gens qui viennent d'un pays démocratique osent défendre une situation a-démocratique. Les professeurs en question sont: Georges VEDEL(ancien membre du conseil constitutionnel en France pendant 9 ans), Jacques ROBERT(membre actuel du même conseil depuis trois ans), Michel ROUSSET et René-Jean DUPUY(ancien président de l'académie du droit international dont le siège se trouve en Hollande et précisément à La Haye).

Ceci au moment où beaucoup de Français voient d'un mauvais oeil l'intervention du chancelier allemand et du premier ministre espagnol lors du débat Mitterrand/Seguin sur le traité de Maastricht.

RÉFÉRENDUM :  
LE « OUI » REMONTE  
EN FLÈCHE



Dans un article paru dans l'Humanité, Ahmed Abou Jafaar, professeur de biologie, emprisonné à Kénitra (matricule 21655) écrit :

«C'est la pire des mascarades. La falsification et le régime en place sont intimement liés. De cela, personne ne doute : mais aller jusqu'à un tel point...Oser donner ces chiffres, c'est plus que révoltant... C'est une humiliation, une atteinte grave à la volonté du peuple».

Toujours à propos du référendum du 4 septembre le conseil national de l'OMDH, le 17 septembre dernier, après avoir relevé de nombreuses irrégularités et violations aux droits civiques et politiques des citoyens dans une consultation élec-

torale, prend acte des événements positifs du nouveau texte constitutionnel et en tire tout ce qu'ils impliquent.

La première implication du préambule qui stipule «l'attachement du royaume du Maroc aux droits de l'homme, tels qu'ils sont universellement reconnus», est la ratification sans délai des textes internationaux suivants :

-le protocole facultatif annexé au Pacte relatif aux droits civils et politiques permettant un recours direct du citoyen, victime d'une violation, auprès du comité des droits de l'homme.

-La convention contre la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants.

-La convention sur l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes.

-La convention relative aux droits de l'enfant

La seconde implication est l'harmonisation du droit national aux dispositions des pactes ratifiés et la réforme législative qu'elle comporte.

### **LES BOAT PEOPLE MAROCAINS**

Nous reprenons ci dessous une mise à jour publiée dans la lettre de l'ASDHOM sur le courant d'immigration désespérée qui se fait depuis longtemps à travers le détroit de Gibraltar.

Il ne se passe pas de semaine, ces dernières années, sans que des centaines de Marocains tentent, au péril de leurs vies de gagner l'Europe via les côtes espagnoles. Le chômage, la misère et le manque de perspectives poussent ces gens à vouloir à tout prix se rendre de l'autre côté de la Méditerranée pour y trouver une vie. La plupart d'entre ces «boat-people» sont originaires du nord du Maroc. Cette région vit, à cause d'une malédiction royale («décrétée au lendemain des événements de Rif de 1959»), dans des conditions moyenâgeuses. L'impossibilité d'obtenir des visas d'entrée pour les pays européens, le refus de se livrer au trafic de drogues et à la contre-bande poussent ces centaines de jeunes Marocains à commettre des folies : parier sur leur vies pour pouvoir travailler clandestinement dans un des pays d'Europe. Les candidats à la traversée de la mort payent en moyenne 5000 DH (3200 FF), ils sont ensuite entassés dans des embarcations de fortune. Le 15/05/92, une barque où il y avait 24 personnes avait coulé : 4 personnes seulement

avait survécu parmi lesquelles Mhamed ,BOUHDID. Ce dernier a livré un témoignage très émouvant à des responsables de l'AMDH (section d'AL Hoceïma) qui a été publié dans ALOUFOUK et ATTAJAMOUA (27/08/92). Le 25 août les douaniers espagnols avaient intercepté 195 Marocains, dont deux femmes, entassés dans une barque de 12 mètres de long, à moitié coulée. Ces rescapés n'avaient ni bu ni mangé depuis 3 jours et plusieurs d'entre eux souffraient de déshydratation. Le 23 août, 50 clandestins ont été arrêtés et trois corps ont été retrouvés par la police espagnole sur les plages de Tarifa (près de Cadix) après avoir traversé le détroit de Gibraltar. La liste de ces événements tragiques est longue au point qu'il est impossible de donner des statistiques sur le nombre de ces jeunes qui tentent la traversée de la mort. Néanmoins, selon des organisations espagnoles d'aide aux immigrés, près de 350 clandestins ont trouvé la mort en tentant la traversée et plus de 600 sont portés disparus. Dans son interview au journal Le Monde (mercredi 2 septembre), Hassan II avoue que «ce sont des gens qui agissent sous la pression du besoin» et qu'il pense «que tout homme raisonnable placé dans pareille situation aurait fait de même»... Il n'empêche que tous ceux qui sont reconduits au Maroc transitent, pendant quelques jours, des semaines et parfois des mois, dans les prisons marocaines où des conditions horribles leur rappellent le calvaire de la traversée.

Dans la nuit du vendredi au samedi 26 septembre 1992, 26 Maghrébins sont morts par noyade suite au naufrage près des côtes espagnoles de deux embarcations de fortune. Ces jeunes fuyant la misère et le chômage avaient tenté de rejoindre l'Espagne clandestinement. En versant 10 000 dirhams (6000 FF) ils avaient pris le risque de périr noyés au large du Détroit ou au mieux d'être refoulés par la police espagnole.

D'après certaines sources, en moins de deux années quelque 400 personnes, en majorité des Marocains, ont trouvé la mort lors de tentative similaires. 2000 autres ont été refoulées.

### **DECLARATION DE L'OMDH, RELATIVE AUX DROITS DE LA FEMME.**

Prenant acte de l'important discours royal évoquant la situation injuste faite à la femme

marocaine et de l'initiative consistant à engager un dialogue associant les Oulema et les représentants des associations féminines, affirme ce qui suit :

1) Le dialogue au sujet de la refonte du statut personnel intéressant la famille et la société ne peut être limité aux docteurs de la loi islamique mais devrait associer des juristes, des personnes compétentes dans les domaines des droits de l'homme, de l'économie et de la sociologie.

2) Par sa ratification sans réserves des deux pactes sus-visés, le Maroc s'est engagé à assurer l'harmonisation du droit national aux dispositions des dits Pactes, ce qui nécessite l'élaboration d'une législation garantissant l'égalité de l'homme et de la femme dans l'exercice de leurs droits civils, politiques, socio-économiques et culturels (ART 3 de chacun des deux pactes)

3) La révision du statut personnel implique une réglementation claire et précise tendant à l'harmonisation du droit marocain avec les dispositions de l'article 23 du pacte relatif aux droits civils et politiques qui prévoit l'égalité des époux dans les droits et les responsabilités, à l'égard du mariage, pendant le mariage et lors de sa dissolution et ce, dans le cadre d'une interprétation clairevoyante des préceptes religieux. De même que cette législation devra assurer la protection nécessaire et les garanties de justice et d'équité aux époux et aux enfants.

4) Il est grand temps que soit mis fin aux discriminations héritées de l'ère du protectorat ou qui ont été insérée dans la législation au lendemain de l'indépendance, et ce notamment par l'abrogation de l'article 726 du Dahir des Obligations et Contrats instituant une autorisation du mari pour l'exercice par la femme mariée, d'une activité salariée ainsi que l'article 6 du code du commerce, prévoyant l'autorisation pour la femme mariée désirant exercer une activité commerciale, et enfin toutes les circulaires imposant en marge des lois en vigueur une tutelle sur la femme comme c'est le cas pour les conditions d'obtention du passeport par la femme mariée.

5) Il est indispensable au niveau de l'exercice des droits politiques de mettre un terme à la marginalisation de la femme marocaine des cen-

tres de décision au sein de l'Administration, du Gouvernement et des Assemblées représentatives.

6) La promotion de la personne humaine implique nécessairement l'abandon de toute forme de discrimination. Si la responsabilité des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs politiques, économiques, et sociaux est grande à cet égard, seule la lutte légitime de la société civile et du mouvement de défense des droits de l'Homme est à même de garantir le respect effectif des droits de la femme marocaine.

L'OMDH poursuivra sans relâche, sa contribution dans ce domaine dès lors qu'il s'agit d'une condition sine qua non du domaine des droits de l'Homme et de la démocratie dans notre pays.

Rabat, le 19 septembre 1992

Le Conseil National

#### **LES VISAS POUR LA FRANCE**

Au Maroc, les visas pour la France sont délivrés de plus en plus parcimonieusement.

Les consulats de France au Maroc distribuent à tort et à travers des refus d'octroi de visas au moindre manquement à la longue série des conditions exigées et parfois même lorsque le demandeur remplit toutes les dites-conditions.

A titre d'exemple, nous citons le cas d'un grand-père qui voulait se rendre en France à l'occasion de la naissance d'un petit fils et qui malgré un dossier complet où figurent toutes les pièces demandées, n'a pu obtenir son visa et franchir le mur pour voir un être si cher. Nous citons également le cas de plusieurs parents de réfugiés politiques marocains qui ont été privés de rendre visite à leurs enfants exilés en France.

Pire encore, les Consulats de France, face aux questions des demandeurs de visas affichent ouvertement qu'ils ne sont pas tenus de justifier leur refus»

L'ASDHOM dans le numéro 37 de sa lettre dénonce vigoureusement ces pratiques et demande au gouvernement français de mettre fin à ce calvaire. Le dialogue Nord-Sud commence par des actes concrets et au minimum par la liberté des gens.

*Le 24/10 a eu lieu à 10 heures du matin, place Painlevé, près de la Sorbonne, au moment de l'ouverture du colloque, une manifestation contre la diffusion le lendemain de l'allocution du roi : forte affluence de militants et de CRS! C'est là que les organisateurs du colloque ont rendu les armes!*

#### LE SPECTACLE EST ANNULÉ

Sponsorisé par le CCF, THOMSON, Le Figaro, TOTAL, l'INA, le Conseil Général d'Ile de France, la 3ème cité de la réussite a organisé en Sorbonne les 24 et 25 octobre dernier un colloque sur «La France à l'aube du troisième millénaire». Il a été inauguré par Bérégoovoy et devait être conclu par la retransmission d'un discours d'Hassan II. Fallait y penser! Du grand guignol!

Voici que notre République voulait hisser sur un piédestal un monarque couvert de sang! Au dernier moment, les organisateurs du colloque ont renoncé à diffuser le message royal : résultat d'une forte mobilisation générale.

Les CLCRM, l'ASDHOM et l'APADM avaient envoyé à chacun des intervenants à ce colloque la lettre suivante.

«Paris, le 16 octobre 1992 Monsieur,

Vous figurez comme intervenant dans le programme de la 3ème cité de la réussite qui se tiendra à la Sorbonne les 24 et 25 octobre prochains.

Ces deux journées doivent se clôturer par un message du Roi du Maroc, sur le thème de la paix au Proche Orient. Vous connaissez les violations de droits de l'Homme commises au Maroc sous sa responsabilité directe depuis 32 ans de règne:

- celles d'un passé déjà lointain, la disparition de Medhi Ben Barka,

- celles du passé récent, les morts sous la torture ou pendant les grèves de la faim, les conditions abominables de la prison secrète de Tazmamart et ses 31 morts; les détentions pour délit d'opinion de centaines d'hommes et de femmes (jusqu'à 18 ans pour certain(e)s).

- celles qui perdurent aujourd'hui, des disparus, plus de 500 prisonniers politiques et d'opinion dénombrés par les organisations marocaines de droits de l'homme; l'emprisonnement pour deux ans du secrétaire général de la Confédération Démocratique du Travail, pour délit d'opinion; le résultat du référendum du 4 septembre dernier qui, par ses résultats parodiques (97% de participation, et 99,98 % de OUI), souligne une atteinte majeure aux libertés fondamentales.

Nous ne pouvons admettre, même sous forme d'un message et quelle qu'en soit la teneur, que ce haut

lieu de la Sorbonne soit ravalé à une opération de type promotionnel: restaurer par tous les moyens l'image de marque d'un régime et de son roi, «souverain affable, cultivé, habile et cruel», selon les mots du journaliste Albert Duroy, trois ans après «l'Heure de vérité» de Hassan II - le 17 décembre 1989 - au cours de laquelle il avait interrogé le roi.

A la veille de votre participation à la 3ème cité de la réussite», nous laissons ces éléments à votre réflexion, et nous vous prions, Monsieur, de croire à notre considération.»

**De son côté, l'«APPEL POUR LES DROITS DE L'HOMME AU MAROC» qui regroupe 52 associations a publié le communiqué suivant.**

«Trois ministres de la République française dont Monsieur Pierre Bérégoovoy participeront le 25 octobre à la 3ème cité de la réussite consacrée «aux enjeux économiques, politiques et sociaux de la France à l'aube du troisième millénaire».

En invitant le roi du Maroc à clôturer cette rencontre, les «Amis du Roi» lui permettent de réaliser une opération promotionnelle qui se place dans le cadre d'une vaste campagne de réhabilitation du régime du Maroc.

Or, la situation des droits de l'homme dans ce pays reste extrêmement préoccupante.

- Le sort de plusieurs disparus reste inconnu à ce jour.

- Les organisations marocaines des droits de l'homme dénombrent plus de 500 prisonniers politiques et d'opinion.

- Le secrétaire général de la Confédération Démocratique du Travail, Noubir Amaoui, est emprisonné pour deux ans pour délit d'opinion.

- Le référendum sur la constitution qui s'est déroulé le 4 septembre souligne par ses résultats (au delà de 97% de taux de participation et au delà de 99% de oui) la négation de la souveraineté d'un peuple.

Les organisations signataires dénoncent la situation des droits de l'homme au Maroc et refusent de laisser compromettre ce haut lieu de la Sorbonne en l'utilisant pour restaurer l'image de marque du roi et de son régime:

Appellent les participants à ce colloque à ne pas assister à la séance de clôture.

**Le 09 octobre 1992.**

*Par une lettre datée du 12/10, George Hage, conseiller municipal de Douai, Député du Nord (groupe communiste), vice président de l'Assemblée Nationale, a posé une question écrite au gouvernement à propos de la présence de plusieurs ministres*

*dont le premier!) à la manifestation du 25/10 à la Sorbonne devant se conclure par la belle opération promotionnelle que l'on sait du régime hassanien. Il a demandé que le gouvernement ne s'associe pas à cette rencontre.*

Une très importante manifestation de dénonciation de cette opération de promotion a eu lieu le 21/10 à Jussieu, dans les locaux de l'université, sous la présidence de Monique Chemillier Gendreau, professeur de Droit Public et Sciences Politiques à Paris VII et Présidente de l'association des juristes démocrates.

Elle a eu lieu de 12 à 14h devant une foule composée surtout d'étudiants.

Elle a donné lieu à des interventions remarquées de Monique Chemillier- Gendreau, Maître Oussediq, Gilles Perrault, les frères Bourequat, Moumen Diouri et Abraham Serfaty. Ces interventions officielles dont nous donnons ci-dessous le contenu ont été suivies de nombreuses prises de parole des participants.

#### **Monique CHEMILLIER-GENDREAU**

Il ne s'agit pas ici d'une commémoration même si beaucoup de choses et d'événements méritent un effort particulier du souvenir. Il ne s'agit pas non plus de réjouissances même si nous avons savouré, dans les mois passés, la joie de voir revenir parmi nous Abraham Serfaty enfin libéré puis Ali, Bayazid et Midhat Bourequat et quelques autres qui ont pris à leur tour la rue de la liberté et puis Moumen Diouri, revenant de l'exil qui lui avait été imposé. Il ne s'agit pas non plus ici de nous livrer à une réflexion théorique même si, par ailleurs, celle-ci doit être engagée, poursuivie, approfondie pour creuser toutes les questions incontournables, à savoir, comment cela est-il arrivé, comment de telles choses ont-elles été rendues possibles, quelle chaîne de passivité, de complaisance, de lâcheté ont pu se mettre en place laissant surgir l'horreur, si près de nous, au coeur même de nos sociétés ? Au delà de tout cela, commémoration, réjouissance, réflexion, tout cela qui est pourtant utile, indispensable même, ce que nous faisons aujourd'hui relève de l'action, de l'urgence de l'action et d'une action particulière, l'action de résistance. C'est une des manifestations de la poursuite d'un combat, celui qui est mené par un certain nombre de Français, solidaires des Marocains eux-mêmes victimes de la répression et qui refusent de toutes leurs forces la poursuite de cette situation.

Alors, il n'est plus besoin, semble-t-il, de décrire cette situation et pourtant il faut le faire et le faire encore pour informer tous ceux qui ne sauraient pas, pour rappeler à tous ceux qui voudraient oublier, pour empêcher l'indifférence de ceux qui en ont fait leur cuirasse habituelle : quelques prisonniers parmi les plus connus en Occident

libérés, un bain rasé, un régime politique ravalé par un toilettage constitutionnel, des élections unanimistes ou presque, d'autres élections qui se préparent dans un cadre territorial élargi et cela au mépris des procédures difficilement avancées par les Nations Unies, et derrière tout cela, escamotés, dans l'oubli, tous ceux dont le sort tient toujours en deux mots : prison, torture.

C'est contre cet oubli là que nous devons nous lever pour l'action, or, cette action, elle se déploie sur trois fondements précis qu'il nous faut accompagner, chacun, de quelques paroles d'explication.

Il y a un volet proprement éthique, un volet juridique et un troisième fondement, politique.

Le premier est universel. Pour les autres, c'est en tant que Français que nous devons parler et dénoncer. La démesure est extrême entre l'image de la monarchie marocaine, sa respectabilité apparente, le développement de son tourisme, de sa diplomatie, la place que tient Hassan II dans les médias français et le long cortège d'horreurs de la répression au Maroc. Les quelques acquis de 1991 ne doivent aucunement amener à relâcher l'action car prisonniers politiques, gardés à vue prolongées, tortures, disparitions restent présents. Nous ne devons pas laisser retomber l'émotion, la pitié, la tendresse pour les victimes, l'indignation contre les bourreaux, tous les leviers moraux de notre action. Ne laissons pas s'installer la terrible résignation. Souvenons-nous que toute atteinte à la dignité que nous acceptons est une atteinte à notre dignité et que le sentiment de la justice, de l'équité est le fondement de l'éthique? Cela concerne tous les êtres humains, qu'ils soient marocains, français ou d'ailleurs, car la dignité humaine est indivisible.

Deux autres fondements de notre action sont plus spécifiques à notre présence en France et à notre qualité de Français. La France se flatte d'avoir été parmi les pays pionniers en matière d'état des droits, de démocratie, de défense des droits de l'homme. C'est un vieux couplet abondamment exploité. La France n'est pas étrangère non plus au discours récent sur le nouvel ordre juridique international. Il est vrai-comment ne pas s'en réjouir- que les droits de l'homme ont fait l'objet de formulations internationales précises et détaillées, qu'ils sont définis sur la base de leur respect mutuel et d'une garantie internationale, ce qui permet de dire que nous entrons, lentement, dans une société internationale organisée. C'est la fin des espaces clos, repliés sur les Etats-Nations ; c'est l'ouverture vers une humanité qui serait, peut-être, enfin, une communauté. Les Etats ont donc l'obligation de mettre leur législation interne en harmonie avec les droits reconnus comme universels par les textes internationaux, d'édicter des zones de non-droit. Souvenons nous du discours du 9 mai 1990 dans lequel le chef d'Etat marocain souhaitait que « le Maroc soit hissé au rang des pays civilisés où

règne l'état de droit».

Les Etats ont l'obligation aussi d'appliquer le droit qu'ils ont l'obligation d'édicter. L'obligation est double. Mais là où nous pouvons et nous devons intervenir, c'est sur le rôle des pays tiers, en particulier le nôtre. Le droit international est fait d'engagements réciproques. La charte des Nations Unies en est le principal. Les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine sont proclamées dans le préambule et réaffirmées comme un but de la charte. Mais comme ce sont des textes très généraux, les Nations Unies ont pris, après leur création, non seulement l'initiative de la déclaration universelle de 1948 mais encore et surtout celle des pactes internationaux. L'un est relatif aux droits civiques et politiques, l'autre aux droits économiques et sociaux, votés l'un et l'autre et acceptés en 1966. Ces pactes sont aujourd'hui en vigueur, le Maroc y a adhéré par sa signature le 19 janvier 1979. Relativement détaillés, ces pactes sont, pour les Etats qui en sont partie en commun des reconnaissances d'engagements réciproques. Lorsqu'on y lit, à l'article 3, que «les Etats s'engagent à assurer le droit légal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le présent acte», il s'agit bien de s'engager les uns à l'égard des autres. C'est le sens de la notion même du contrat. Le Maroc, partie comme la France à ces pactes, s'est donc engagé avec la France au respect de ces droits et libertés. C'est la base commune de la société des droits voulue par les Etats signataires. La lecture détaillée des dispositions des articles 6 sur la peine de mort, 7 sur la torture ou 9 sur les libertés serait édifiante sur la situation actuelle, internationale, du gouvernement marocain qui continue d'être en rupture avec ces textes. Il est, dans ces conditions, du devoir des autres Etats, de dénoncer cette rupture d'engagements et d'en tirer les conséquences dans le champ des relations internationales. Ce n'est pas là une simple possibilité ouverte aux Etats, c'est un devoir qui leur incombe et auquel ils ne peuvent se dérober. C'est l'exigence du respect du droit sur la base de la réciprocité. Il n'y a pas plus de véritable souveraineté que de véritable liberté sans le respect du droit nécessaire pour créer cet espace de liberté. Et pourtant, on est bien loin de ce schéma. Que fait la France ? La France remercie le bourreau, l'encourage, le félicite et nous savons-c'est ce qui a déclenché la tenue de cette réunion- qu'un message d'Hassan II couronnera une réunion prestigieuse qui sera tenue prochainement à la Sorbonne.

Nous devons dénoncer ce manquement de notre gouvernement à ses propres obligations, et là, notre action prend forcément un tour politique et c'est sans doute le côté le plus important. La complaisance du gouvernement français repose sur des mobiles inacceptables, sinistres.

Il n'y a là dedans ni honneur ni grandeur ni respect du droit dont on fait si grand cas par ailleurs. Alors, la société civile que nous représentons se doit de réagir ; elle se doit

d'interpeller le pouvoir, et lui dire que nous venons porter tout cela à son bilan. Les citoyens du monde que nous sommes d'abord et les citoyens français que nous sommes aussi n'acceptent pas que l'on fête je ne sais quelle réussite- puisque la réunion prévue à la Sorbonne s'intitule « la cité de la réussite »- dans l'oubli coupable de réalités meurtrières. Ali Boureauquait écrivait dans un de ses beaux poèmes dont l'écriture l'a sans doute aidé dans ses épreuves

«Paris lumière de l'univers

Tu éclaires les quatres coins de la terre» E h bien, je crois que c'est un peu de lumière, c'est du courage et de l'espérance que nous voulons faire briller aulourd'hui.

**Maître Monrad OUSSEDIQ**

Au moment où m'est donnée la parole, des gens meurent au Maroc, des gens sont torturés, des gens sont détenus et cela, dans l'indifférence générale car, pour le monde occidental, il y a une conception unitaire des droits de l'homme : ils existent pour les uns, ils n'existent pas pour les plus défavorisés et pour les populations du Sud. La compromission peut mener parfois à la complicité.

M. le Président de la République a, il y a quelques mois, envoyé un télégramme à Hassan II lui exprimant ses vifs remerciements et ce télégramme était motivé par le fait qu'un despote avait libéré, après les avoir tenus en otages pendant 18 ans, sans motif aucun, les avoir torturés et mis dans un camp d'extermination, 3 citoyens français les frères Boureauquait et après avoir affirmé à la face du monde et au pouvoir français qu'ils n'étaient pas détenus au Maroc.

Cela aurait dû provoquer une autre réaction mais le Président de la République a cru devoir remercier un Hitler au petit pied.

Concernant le drame marocain, il faut que cela cesse, la raison d'Etat doit cesser de prévaloir; il faut que l'on comprenne qu'une vie de Maghrébin est égale à celle d'un Occidental et il faut aussi que cessent ces compromissions qui aboutissent à une complicité profonde. Trois individus ont été frappés. Ils ont permis à l'opinion publique de prendre conscience qu'il existait au Maroc des camps d'extermination. Tazmamart révéla, le roi a du en reconnaître l'existence mais d'autres camps sont en activité, d'autres dans lesquels sont envoyés des Marocains pour y être torturés, détenus, exterminés. Dans l'indifférence générale.

Il faut que notre protestation sorte de cet amphithéâtre pour que le pouvoir français soit mis face à ses responsabilités.

Comment peut-on se dire de gauche, défendre les droits de l'homme, affirmer l'impérieuse obligation pour des gouvernements dits de pays civilisés de défendre ces droits sur n'importe quel point du globe et, pour des raisons d'Etat, pour ménager certaines susceptibilités, ou pour des raisons politiques, frapper d'un silence total une situation intolérable, valoriser un individu qui continue à tirer sa force, à jouir d'une impunité totale du fait du comportement

des pays occidentaux et notamment de la France. Je dis que cette situation est intolérable.

Nous devons par tous les moyens qui sont à notre disposition, mettre le gouvernement face à ses responsabilités. Il n'est pas tolérable de permettre à un individu de continuer à agir de la sorte. Je le répète, l'opinion publique s'indigne, jour après jour, de ce qui s'est passé dans les camps franquistes ou nazis mais elle se résigne à admettre qu'un roi tirant sa force de la compréhension et de la valorisation que lui donnent les gouvernements occidentaux, perpétue cette tradition et continue sur cette voie.

J'appelle à la mobilisation pour démasquer tous les faux démocrates, les faux humanistes et créer une situation qui, objectivement, nous permette de faire cesser les tueries, l'injustice, la torture au Maroc.

#### GILLES PERRAULT

Un honnête homme qui vivait au 18ème siècle avait coutume de donner ce conseil : «il faut être économe de son mépris à cause du grand nombre de nécessiteux»

Le gouvernement français est un grand nécessiteux. Dans ses relations avec le Maroc, nous croyions avoir épuisé toutes nos réserves de mépris à son endroit et chaque fois il faut donner encore davantage ; il faut retourner nos poches ; avec cette cérémonie de la Sorbonne, de nouveau il suscite le mépris, cette indignation, cette honte.

Il y a des lieux symboliques. Je garde souvenir, en juillet 1940, après la débâcle française d'une cérémonie tenue par les nazis à l'Assemblée Nationale, lieu de la représentation française. Les banquettes étaient garnies d'officiels, de dignitaires, d'officiers nazis et ils avaient fait venir Rozenberg, l'idéologue du parti nazi, pour dire à cet endroit là et à ce moment là : la défaite de la France, c'est la défaite de la Révolution française, c'est la défaite de ce qu'ils ont appelé les Lumières.

Eh bien, la Sorbonne c'est un autre lieu symbolique, lieu de culture bien sûr, qui a abrité en 68 toute l'espérance de la jeunesse française.

Comment admettre qu'à la fin de cette semaine s'élève la voix de la royale canaille ? Cela n'est pas possible. Alors, bien sûr, on me dit vous exagérez, vous faites des rapprochements abusifs, Hassan II n'est pas Hitler et le Maroc n'est pas le IIIème Reich. Certes, rien n'est jamais comparable, mais à qui la faute si les rapprochements s'imposent, si le bagne de Tazmamart renvoie aux camps de concentration nazis, si les tortures infligées aux démocrates marocains renvoient aux tortures effroyables infligées par la Gestapo ? Alors, à quoi bon juger solennellement Barbie à Lyon si l'on donne la parole à Hassan II à Paris, à la Sorbonne ?

L'explication est la même partout, c'est l'argent. C'est pour cela qu'on ménage ; c'est pour cela que les grandes entreprises françaises seront présentes à la fin de

cette semaine à la Sorbonne. C'est pour cela que l'homme honorable de ce gouvernement, Bernard KOUCHNER, est monté aux créneaux pour défendre le royal assassin et son régime en disant qu'après tout ce n'était pas un mauvais régime et qu'Hassan II était un homme remarquable. Même Kouchner, le cache-sexe humanitaire de ce gouvernement, ils l'ont envoyé aux créneaux pour défendre le royal tortionnaire. Cela montre bien à quel point ils tiennent à leurs relations, à ces relations avec le Maroc, avec leur Maroc. Ils auront décidé tout fait pour l'argent. Ils auront racketté le pays, du sud au nord, de l'est à l'ouest, pour garnir les caisses de leur parti ; ils auront vendu le SIDA aux hémophiles pour rentabiliser les stocks de sang contaminé et, en dépit de tout, ils maintiennent des relations étroites et affectueuses avec l'un des pires régimes de cette planète. Pour l'argent.

Alors quand on me dit, «les bras nous en tombent», mais qu'est-ce-qu'on peut faire ? On leur a dit Tazmamart, on leur a dit la disparition de milliers de Saharaouis, on leur a dit les tortures quotidiennes. Ils voient bien que ce pays est aussi peu démocratique que possible avec des référendums, des plébiscites, des élections truquées, mais truquées comme on n'ose plus les truquer nulle part aujourd'hui. Peu leur importe.

Vous savez, sur certaines boutiques en réfection, il y a une banderole «pendant les travaux, le commerce continue» sur leur boutique franco-marocaine, il y a en permanence «pendant les tortures, le commerce continue». Voilà les relations franco-marocaines.

Cette prise de parole du royal voyou à la Sorbonne, c'est un premier pas qui nous annonce la visite de Hassan II à Paris. Alors, il est bien d'avoir ce meeting aujourd'hui à Jussieu, mais quand il viendra à Paris il ne suffira pas de tenir un meeting entre quatre murs. Il faudra vraiment que nous soyons dans la rue. Nous serons 1000, 5000, 50 000, peu importe. Il faudra descendre dans la rue pour dire notre indignation, notre refus de cette présence. Cela nous le devons d'abord à nos camarades marocains et nous le devons aussi à nous mêmes parce que ce sera le seul moyen de ne pas crever de honte.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est de donner la parole au vrai Maroc qui a souffert, au Maroc qui souffre, au Maroc qui lutte et au Maroc qui, j'en suis sûr, gagnera. C'est pourquoi j'appelle à cette tribune Moumen Diouri, les frères Bourequat, Abraham Serfaty.

#### MOUMEN DIOURI

Bismillah ar Rahman ar Rahmin (...). Bien qu'il soit pénible et douloureux de parler de la torture, cette torture qui m'habite et hante mes nuits en permanence, il est une nécessité et un devoir de pouvoir témoigner pour l'histoire.

A la fin du mois de juillet 63, alors que je me trouvais à Dar el Mokri (palais du grand vizir et de la torture), je fis la connaissance d'un homme le capitaine Skali, intendant

du général Kettani. Il était étendu sur une civière, nu, ligoté par une grosse ficelle; apparemment, il avait déjà subi la question par ses tortionnaires. Puis vint le général OUFKIR; avec un stylet à la main, il lui coupa les oreilles, il lui coupa les lèvres, il lui coupa le sexe. Le capitaine Skali rendit l'âme dans un gémissement indescriptible, et puis le général Oufkir ayant réalisé son forfait passa vers mon ami LHACEN, le pompiste proche de Cheikh el Arab qui était accroché par les pieds, la tête en bas, nu, et d'un seul coup de stylet il l'éventra et coupa net la corde qui le retenait le bruit sourd de ce corps sur le marbre de Dar el Mokri est indescriptible.

Je signale que j'ai déjà fait ce témoignage le 27 décembre 1962 au tribunal de Rabat lors de mon procès. Il est difficile de parler de tous les autres cas les plus graves qui n'auront jamais l'occasion de témoigner devant vous, comme ceux des militants abattus par rafales de mitraillettes, Hadj LACHOUIT, Abellah BOUZALIM, comme ceux qui ont reçu une rafale et sont encore en vie (Brahim Ben Ali, , Abdelkader Afifi, cafetiers tous deux) ou comme Boubker Naïm, pâtissier de son métier que l'on a plongé dans la chaux vive et qu'on a relevé quelques heures plus tard après avoir laissé la peau.

Quant à moi, après avoir subi les six degrés de torture, après avoir été torturé par le général Oufkir sous les yeux d'Hassan II, la mort n'a pas voulu de moi. Je suis en vie, mais ma vraie vie est derrière moi. Je l'ai laissée à Dar el Mokri et c'est pour cela que je suis devenu insensible à tout ce qui peut m'arriver.

Alors, ma question : comment un régime comme celui-ci peut tenir? La réponse est simple. Un gangster, la politique d'un gangster consiste à tenir bien en main le territoire qu'il contrôle. Hassan II applique la politique du crime organisé, de la torture au quotidien, de la terreur incrustée dans les têtes des Marocains. Donc, tous ceux qui ont rêvé ou qui rêvent encore que le régime sultanien puisse évoluer si peu que ce soit, non seulement se leurrent mais ils deviennent les complices objectifs de tout un crime contre le peuple marocain.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier tous les Français, amis du peuple marocain, qui font tout ce qu'ils peuvent pour dénoncer l'arbitraire, pour faire instaurer un régime de justice et de démocratie dans notre pays.

Je voudrais saluer tous les Marocains victimes de l'arbitraire et même les étrangers. Je salue en particulier un homme qui se trouve dans cette salle, le professeur Saad Zaghoul, de nationalité égyptienne. Arrêté en 1963, torturé par Oufkir, il a eu la colonne vertébrale cassée et est devenu handicapé à vie. Il est là et il peut en témoigner si vous voulez.

### **AM BOUREQUAT**

Les 24 et 25 octobre prochains, vont se retrouver côte à côte, dans un colloque portant sur différents sujets, et les droits de l'homme entre autres, M. Bérégofoy, premier ministre d'un gouvernement qui n'a jamais cessé de pro-

clamer sa détermination dans la défense des droits de l'homme et un monarque assassin, Hassan II, qui accumule les crimes contre l'humanité et perpétue les camps d'extermination inventés par le nazisme. Ce dialogue prolonge celui de Munich avec Hitler.

Nous avons été, mes frères et moi, kidnappés le 8 juillet 1973 à notre domicile à Rabat, torturés trois jours durant en présence de ce despote oriental pour avouer je ne sais quelle relation avec son ancienne maîtresse Etchika Chouro et son mari. Deux années après, ma mère et ma soeur furent à leur tour kidnappées et après avoir été attachée avec un fil de fer, ma mère fut sauvagement torturée. Elles restèrent toutes deux détenues dans des caves de la police à Rabat et à Casablanca pendant près de deux ans. Ma mère décéda peu de temps après sa libération; quant à nous, mes frères et moi, nous restâmes séquestrés 18 ans et demi dont 10 ans, 5 mois, 23 jours et 12 heures dans le camp de la mort de Tazmamart dans des conditions de barbarie inconnue depuis que l'humanité existe et qu'aucun être humain ne pourra jamais imaginer.

Par lâcheté, les gouvernements successifs mis en face d'une injustice exécrable, ne se sont pas senti la force d'empêcher celle-ci. Devant la nécessité de frapper un criminel, ils ont tous fléchi et après ce crime immonde dont nous sommes la preuve irréfutable, morts-ressuscités, sortis vivants et libres du tombeau, on nous apporte l'impuissance de faire appliquer les lois existantes. On nous dit qu'on veut apaiser les esprits pour sauvegarder des intérêts et l'on n'ose pas avouer lesquels ni à qui ils profitent.

Je dénonce le peuple français, je dénonce le monde civilisé pour cette ignominie et j'accuse les responsables de la France de s'être rendus coupables de complicité, de crimes de lèse-humanité et de lèse-justice dans un but politique pour sauvegarder des intérêts et ce que l'on se plaît à nommer la raison d'Etat en faisant mentir la vérité et l'innocence pour que le meurtre se promène au soleil, libre et empanaché.

J'accuse au même titre l'organisation humanitaire qui se nomme Amnesty International pour avoir gardé délibérément un silence complice alors qu'elle était en possession depuis 1981 de toutes les informations nous concernant, fournies directement par notre famille, par la presse. Elle ne s'est manifestée qu'en 1989 après avoir constaté que le gouvernement américain avait fait pression sur le Maroc mais il était trop tard.

Je souhaite un gouvernement courageux et déterminé qui veuille bien aller jusqu'au bout de son devoir pour faire triompher la justice mais, malgré le mauvais vouloir, chaque pas sera fait en son heure pour hâter l'explosion de la vérité afin de donner à l'humanité cette haute leçon de vérité et de justice qui est l'apanage de la France, la nation d'honneur, la nation d'humanité, la nation de liberté et de justice.

De cette tribune de liberté, c'est à vous étudiants, c'est à toi jeunesse que j'en appelle. Vous êtes les patriotes

qui allez jeter les assises du siècle prochain et qui, j'en suis sûr, résoudrez les problèmes de liberté, de vérité et de justice posés par ce siècle finissant. Espérant que vous dépasserez vos frères, que vous serez plus libres d'esprit, plus généreux et que vous vous insurgerez pour que justice soit faite. Vous qui ne participez pas à la lutte d'intérêts, vous pouvez parler haut et fort, en toute bonne foi, afin que la liberté soit, pour l'égalité des hommes, la fraternité universelle.

Je dénonce la langue de bois pratiquée par le gouvernement et j'alerte l'opinion publique sur l'ignoble assassinat des enfants Guyot et Pascon. Et pour cela je vais donner la parole au représentant de la République saharouie qui vous fournira, sur cette triste et terrible affaire, des explications utiles. Avant de lui laisser la parole, je voudrais lui demander de se faire notre porte-parole auprès du peuple saharoui pour l'admirable combat qu'il mène contre la tyrannie et pour les immenses sacrifices qu'ils courent pour son indépendance.

Je demanderai à l'assistance de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de ceux qui sont morts dans les ténèbres du camp de la mort de Tazmamart et qui sont toujours sans sépulture, et des milliers de Saharouis morts au combat.

#### ABRAHAM SERBATEY

Après les témoignages qui ont été rapportés je ne parlerai pas plus de la torture. Je ne le pourrais pas d'ailleurs...

Mais je voudrais dire ce qui continue au Maroc parcequ'il y a une opération menée de concert depuis le début de cette année entre le gouvernement français et le royal tortionnaire Hassan II pour redorer ce blason. Cette opération consiste à faire croire qu'il n'y a plus de détenus politiques au Maroc et que maintenant on installe la démocratie, alors je ne procéderai pas à l'analyse de cette prétendue réforme constitutionnelle pas plus que je ne dirai ce qui s'est passé dans cette parodie d'élections. Ces choses là sont connues et, de toutes façons, ça n'a pas d'importance quand la torture continue, quand l'emprisonnement politique continue, quand le roi Hassan II ose déclarer devant Libération qu'il s'arrogue le droit de décider du sort des militants islamiques parce qu'ils sont des militants islamiques. Il l'a dit avec ce cynisme là. Va-t-on tolérer en France ce cynisme là?

Il y a au Maroc des centaines de détenus islamiques. Il y a des centaines de prisonniers politiques d'autres opinions. Il y a le camarade Khyar emprisonné depuis plus de 20 ans dans la prison centrale de Kénitra; il y a Mustapha Brahama, Hassan Belekehal, condamnés à 20 ans. Et les disparus qui ne sont pas allés à Tazmamart, où sont-ils? Dans d'autres camps? Le lieutenant-colonel Ababou, l'adjudant Mrizek, le capitaine Chellat, comme des centaines d'autres dont on ne connaît pas le sort, où sont-ils? Il y a le dernier des survivants de Tazmamart encore emprisonné, le capitaine Ghani ACHOUR qui est, à la prison centrale de Kénitra en train de mourir et qu'on laisse mourir.

Alors va-t-on le laisser mourir? Il y a tous ces militants de la cause marocaine emprisonnés depuis des années dans les prisons du pays. Va-t-on les laisser mourir dans leurs prisons?

Va-t-on nous dire maintenant qu'il y a la démocratie au Maroc? Que le vernis de Hassan II existe et qu'il n'y a pas la face du crime derrière ce vernis?

Il n'y a même pas de vernis... Et l'on ose pactiser avec ce monsieur et l'on ose l'inviter à prétendre donner un message de paix au grand Amphithéâtre de la Sorbonne. On n'a pas honte...

Nous, militants du tiers-monde, nous sommes fiers de cette Europe des Lumières. Vous, la France, vous avez apporté cela, la liberté, les droits de l'homme, les lumières. Pour nous, vous restez la France malgré tous les crimes de la colonisation française, vous restez la France. Mais tout de même, ne salissez pas cette France! Ne salissez pas la Sorbonne, le haut lieu de la pensée française! Ne laissez pas lire le message du criminel Hassan II à la Sorbonne!

#### CONTRE L'OUBLI

Le 29 octobre 1965, Medhi Ben Barka, le plus célèbre des opposants marocains, était enlevé par des policiers français devant la brasserie Lipp à Paris. Livré aux agents d'Hassan II, il aurait été exécuté dans une villa de la région parisienne.

27 ans après, les organisations signataires de «l'appel pour les droits de l'homme au Maroc» ont organisé une manifestation devant la brasserie Lipp à 18h30; sobre et recueillie en présence de la femme, des deux fils et de la fille du militant marocain. Le fils aîné de Ben Barka y a pris la parole pour remercier tous les participants et réclamer au gouvernement français qu'après tant d'années, la vérité soit enfin faite.

#### CONTRE LE SILENCE:

#### El Manouzi et les autres.

Les frères d'Houcine El Manouzi nous ont adressé cet appel

Enlevé le 29 octobre 1972 et détenu au secret, sans jugement en violation du préambule même de la constitution et des chartes et conventions ratifiées ou signées qui engagent les autorités de notre pays, notre frère Houcine El Manouzi attend sa libération. Depuis 20 ans, nous nous posons des questions. Depuis 20 ans, vous ne nous dites rien. Ne rien dire c'est «s'assumer». peut-on avoir bonne conscience, être heureux et se taire? Pouvons nous accepter cette fatalité?

Par inertie, passivité, par «omission» ou consentement implicite on devient complice (et bénéficiaire) de l'abjection.

Houcine, sache qu'on est en rogne. Nous ne voulons pas, nous n'acceptons pas que ton destin ce soit ça: des geôliers empesés, des intellectuels de glace, des hommes

ordinateurs ou de laboratoire.

Houcine, nous ne voulons plus que tu demeures plus de 20 ans enfermé dans un enfer clos, verrouillé par une raison « indéfinie ». Il est temps que cela finisse. Ouvrez les portes. La nuit et le silence ont été longs. Nous commençons à être inquiets pour sa santé. La liberté, d'accord. Pour la revendiquer et pour la vivre, il faut faire un choix. Etre libre, c'est d'abord être soi, soyons nous mêmes.

Houcine, on doit t'ouvrir les portes. Tu étouffes là bas. Nous voulons que tu réapprennes à voir, à entendre, sentir ce qui est ici, là bas. Nous voulons que tu vives. Nous voulons qu'ils te rendent la vie, ton avenir, un futur qui ne se limite pas, un destin qui t'appartient.

Sache que nous sommes fidèles, ô combien... fidèles à cette idée que chacun d'entre nous représente l'entière création et qu'il n'y a pas de cause, de vérité, d'idée, qui justifie la privation de liberté, le mépris de l'humain, l'avilissement d'un être.

Dr El Manouzi Najib-Dr El Manouzi Abdelkrim- Dr El Manouzi Salah Eddine

Rappelons que nous sommes toujours sans nouvelles des militaires Ababou, Chalatt, Mzirek, Akka, Harrouch et du syndicaliste Rouissi (ce dernier disparu en 1964!)

#### AFFAIRE BOUREQUAT/HASSAN II

Le 13/11 à 13 heures trente devant la 17ème chambre correctionnelle de Paris s'ouvrira un procès en diffamation contre le Figaro et le sieur Hassan II suite à une plainte des frères Bourequat. **Affaire à suivre!**

#### POUR EN FINIR AVEC LA DOUBLE PEINE

**Abderahmane en grève de la faim depuis le 1/09/92**

«Je soussigné Abderahmane DERARIDJ, membre actif du Comité Contre la Double Peine, né sur le sol français en 1959, résidant en France depuis toujours avec mes 5 frères et soeurs, nés, eux aussi, sur le sol français suite à l'immigration de nos parents sur le territoire français, il y a plus de 35 années; malgré toutes mes attaches familiales en France, depuis le 3/12/87 suite à un délit de droit commun, je suis condamné à une interdiction définitive du territoire.

Il m'est impossible de partir en Algérie (pays d'origine de mes parents) car mes attaches familiales sont ici et je reste! je suis revenu 4 fois clandestinement en France...

Depuis le 1er septembre 1992 je mène une grève de la faim décisive car il s'agit de la deuxième (la 1ère a eu lieu du 2/1/92 au 22/2/92, avec une trentaine de membres actifs pour la lutte contre la double peine, à Paris, Lyon et en prison pour l'abolition de la double peine).»

Pour tout soutien :

M. Abderahmane DERARIDJ tél: 47948151, fax: 45316437 (CNCDP:14, rue de Nanteuil 75015 Paris)

Pour soutenir Abderahmane, vous pouvez adresser la lettre suivante au Président de la République, qui rappelle le 9 janvier 1989, à la Sorbonne, à la tribune des assises nationales sur les nouvelles solidarités, avait déclaré:

«Ceux qui commettraient la faute, par voie de délinquance de s'écarter des intérêts de notre pays, doivent subir la loi que subirait tout Français dans la même situation, mais non point avec une exclusion supplémentaire» :

Nom Prénom Adresse

à Monsieur François Mitterrand

Palais de l'Elysée  
75008 Paris

"Monsieur le Président,

Suite à la grève de la faim entamée le 1er septembre 1992 par Monsieur DERARIDJ Abderahmane, victime de la «double peine», nous vous demandons d'intervenir en urgence pour l'amnistie générale de toutes les victimes touchées par cette injustice avant la loi du 31/12/1991.

Certain que vous ne resterez pas insensible à ce problème.

Respectueuses salutations;

#### Les droits de l'homme mieux protégés par les lois ici que là

Aux Etats-Unis, une loi vient d'être votée, intitulée Acte de protection des victimes de la torture.

Nous en donnons la traduction française, espérant qu'elle sera un jour adoptée par les Douze. Elle ne devrait pas faciliter les voyages des hauts-responsables du royaume chérifien et de Sa Majesté elle-même en Amérique du Nord.

#### DROIT PUBLIC - 12 mars 1992

Afin d'exécuter les obligations des Etats-Unis, en application de la charte des Nations Unies et autres accords internationaux du ressort de la protection des droits de l'homme, par l'établissement d'une action civile en recouvrement des dommages et intérêts à l'encontre d'une personne coupable de torture ou meurtre extra-judiciaire,

Qu'il soit décrété par le Sénat et la chambre des représentants des Etats Unis d'Amérique, réunis en congrès.

#### SECTION 1- TITRE

Le présent acte pourra être dénommé «Acte de protection des Victimes de la Torture-1991»

#### SECTION 2 - ETABLISSEMENT DE L'ACTION CIVILE

##### a) Responsabilité

Toute personne qui, sous une autorité actuelle ou apparente, ou sous couvert de la loi, de tout pays étranger

1) soumet une personne à la torture, pourra, dans une action civile, être condamnée envers elle à des dommages et intérêts;ou

2) soumet une personne à un meurtre extra-judiciaire, pourra dans une action civile, être condamnée à des dommages et intérêts envers les représentants légaux de celle-ci ou envers toute personne pouvant être demandeur dans une action pour mort dommageable.

##### b) Epuisement des recours

Une cour pourra refuser de recevoir une demande en

application de la présente section si le demandeur n'a pas épuisé les voies de recours adéquates et disponibles au lieu où le comportement, source de la demande a eu lieu.

c) Prescription

Aucune action ne pourra être poursuivie en application de la présente section si elle n'est pas entamée dans les 10 années suivant la survenance de la cause de l'action.

**SECTION 3 - DEFINITIONS**

a) Meurtre extra-judiciaire

Pour l'application du présent acte, le terme «meurtre extra judiciaire» désigne un meurtre délibéré, non autorisé par un jugement préalable, rendu par une juridiction régulièrement constituée, présentant toutes les garanties reconnues comme indispensables par les peuples civilisés. Cependant, ce terme n'inclut pas un tel meurtre commis, en application du droit international, légalement sous l'autorité d'une nation étrangère.

b) Torture

Pour l'application du présent Acte,

1) Le terme «torture» désigne tout acte, dirigé contre une personne détenue par le coupable ou sous son contrôle physique, par lequel de graves souffrances (autres que les souffrances conséquentes, inhérentes ou incidentes à des sanctions légales), physiques ou morales, sont intentionnellement infligées à cette personne, en vue entre autres, d'obtenir de cette personne ou d'un tiers des informations ou aveux, de le punir d'un acte qu'elle ou un tiers a commis ou est soupçonné d'avoir commis, d'intimider ou contraindre cette personne ou ce tiers, ou pour toute raison fondée sur une discrimination de tout ordre; et

2) Souffrances mentales se rattachant à un sévère mental prolongé, causé ou résultant de :

A) Sévères souffrances physiques intentionnellement infligées ou menace de sévères souffrances physiques

B) L'administration ou application, ou menaces d'administration ou d'application, de substances altérant l'esprit ou tous les moyens destinés à perturber profondément les sens ou la personnalité

C) La menace d'une mort imminente; ou

D) La menace qu'une autre personne sera soumise de façon imminente à la mort, à de sévères souffrances physiques, ou à l'administration ou application de substances altérant l'esprit ou tous les moyens destinés à perturber profondément les sens ou la personnalité.

Approuvé le 12 mars 1992.

**AU CHILI**, la commission VERITE ET RECONCILIATION a dressé un tableau le plus exhaustif possible des plus graves violations des droits de l'homme qui ont provoqué morts ou disparitions, dues à des agents de l'Etat ou des particuliers à des fins politiques. Elle a tenté

de retrouver des témoignages permettant d'individualiser les victimes et de savoir ce qu'elles sont devenues, de recommander de justes mesures de réparation et de revendications, d'adopter des mesures pour empêcher ou prévenir de nouvelles violations. Une loi a été approuvée dans ce sens par le Parlement en février 1992, transmise au Paraguay, au Salvador, au Pérou, en Colombie.

**PUBLICATIONS**

□ **Les rapports du Département d'Etat américain** (U.S Department of State Country Reports) parus en 1992, dénoncent qu'en dépit d'une protection constitutionnelle, les syndicalistes sont souvent mis à la porte des entreprises sans que ces dernières en soient pénalisées. Les inspecteurs du travail sont absolument inefficaces. Le travail des enfants, notamment, donne lieu à de gros abus.

□ **Le mensuel REBELLES** (mensuel de l'Alliance des Prisonnier(e)s en Lutte) vient de publier dans ses numéros de septembre et d'octobre une série d'articles sur les prisons d'Hassan II. On peut y lire notamment un long interview de notre camarade Abderrahim AFARKI qui a purgé une peine de 10 ans à la prison centrale de Kénitra après avoir été arrêté en 1976 pour appartenance au mouvement Illal Amam.

Il y relate la mascarade, maintenant bien connue, du procès de 1977, la torture, les années de prison, mais développe surtout le fonctionnement du système répressif et la façon dont le roi, ayant lui-même le commandement de ce système, peut exercer sa vengeance et museler l'opposition. Il y montre également que la France et les Etats-Unis n'exigeant du roi qu'une apparence de démocratie, une opposition radicale a du mal à s'exercer à l'intérieur du pays.

La suite de l'interview doit paraître dans le numéro de novembre.

□ **Après une légère interruption, la lettre de l'ASDHOM** a repris. Nous incitons nos lecteurs à soutenir son action.

**VIE DES COMITES**

Différents comités nous ont fait part de leurs nombreuses activités que le manque de place dans ce numéro ne permet pas de reprendre en entier.

Toulouse et Limoges ont contribué à la campagne contre l'allocution d'Hassan II en Sorbonne par de nombreuses lettres envoyées à des personnalités et des communiqués de presse.

Rouen a préparé la coordination dont on parlera dans le prochain numéro.

Ce numéro a été tiré à 550 exemplaires. La prochaine réunion du comité de rédaction se tiendra à Paris le 19/12/92.

**SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC NOTRE ACTION  
AIDEZ NOUS !**

Vous avez quatre manières de soutenir notre action :

**1• Lire et faire connaître notre bulletin, vous abonner et faire abonner des amis** (voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de Lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien.

Si vous êtes abonné, pensez à vous réabonner dès le premier rappel !

Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires que nous recevons par les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit, pourtant indispensable, que nous assurons aux média. En souscrivant un abonnement de soutien, vous participerez de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

**2• Faire, sur le compte de l'association, un virement postal régulier**, pour couvrir nos frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

**3• Soutenir directement des militants démocratiques, prisonniers politiques et leur famille**, en alimentant le compte suivant : *Philippe Guibard, La Source 352 11 58 L*, à partir duquel nous essayons de faire des envois réguliers dans les prisons.

**4• Prendre contact avec les différents comités ou correspondants**, en Belgique, France, Hollande et Suisse. Ecrivez, pour avoir les adresses, au Comité de Paris.

**Conditions  
d'abonnement à Maroc -  
Répression**

150 F (France)

170 F (autres pays)

90 F (Etudiants, chomeurs)

Soutien à Partir de 300F

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Chèques ou mandats à l'ordre de :

ASSOCIATION DE SOUTIEN AU X COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC

avec la mention « abonnements », à envoyer :

14 rue Nanteuil 75015 Paris

CCP 13 84027H PARIS

**Directeur de la publication : François Della Sudda, Imprimerie spéciale : CLCRM,  
Commission paritaire : n°70800**

**PUBLICATIONS DISPONIBLES AU COMITE DE PARIS**

14, rue Nanteuil - 75015 PARIS

*Historique*

- Casablanca : Soulèvement populaire , juin 1981** 8 F  
 (Récit des événements et présentation des problèmes de la ville)
- France-Maroc : continuité ou changement ?** 20 F  
 (Actes du colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM)
- Rencontre avec le maroc, Claude ARIAM** 95 F  
 Nouvelle édition, La Découverte/Maspéro.

*Actualité*

- Etat de la répression au Maroc (Dépliant), Les 10 exemplaires** 5 F  
 (remise à jour, septembre 1992)
- Le travail des enfants au Maroc : rapport de l'enquête réalisée par l'Anti-Slavery Society**  
 en 1975 et 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis(1979) 5 F
- Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants, H. Ben Malek** 10 F  
 (supplément au numéro 82-83 de Maroc-Répression)
- Les disparus au Maroc** 10 F  
 (dossier présentant le processus de la disparition, les différentes catégories de  
 disparus et des témoignages 1982)
- Maroc : le soleil s'arrête aux portes des prisons** 40 F  
 (édité par le Centre d'information Inter-peuples et le Comité de Grenoble)
- Hors du Maroc jobertien, Idrissi Kaitouni** 15 F
- Dossier sur les prisonniers politiques islamistes** 10 F
- Livre blanc sur les enfants Oufkir (cabinet B. Dartevelle et G. Kiejman)** 20 F
- Babel : mars 90. Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb (cedetim)** 45 F
- Babel n°3-4 : janvier 1992. Droits des femmes au Maghreb (cedetim-unesco)** 80 F
- Rahal : dans les entrailles de ma patrie** 25 F
- La faim pour la justice (résumé de la mission de Me Voguet et du Dr A. M. Raat)** 5 F
- Maroc : torture, « disparitions », emprisonnement politique** 30 F  
 (Amnesty International, mars 1991)
- Rapport sur Tazmamart : reçu en mars 1991 et daté de 1989** 15 F
- Rapport d'investigation d'une mission médicale au Maroc, nov 91** 15 F
- Au royaume de l'injustice... (CLCRM-ASDHOM Limoges)** 15 F
- Le livre blanc sur les droits de l'Homme au Maroc** 78 F
- Tazmamart : une prison de la mort au Maroc (Christine Daure-Serfaty) Ed.Stock** 98 F
- Notre ami le roi (Gilles Perrault) Ed.Folio actuel poche** 43 F
- A qui appartient le Maroc ? (Moumen Diouri) Ed. l'Harmattan** 130 F

*Art et poésie*

- Affiche** 10 F
- Autour d'Abdellatif Derkaoui (poèmes)** 5 F
- Ils ont écrit ... Liberté. Droits de l'homme et regards d'enfants Ed. ATMF** 50 F
- Poèmes, lettres, écrits de prison, Saïda Menebhi** 10 F
- Disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier-février 77)**  
**Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile**  
**de Casablanca. (1978 réédité en 1982).**
- Sous le bâillon, le poème, A. Laabi, L'Harmattan** 85 F
- La parole confisquée, textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains** 72 F
- Es-Srir, conte pour enfants de Jacqueline Maitte-Lobbe** 30 F

## LES DETENUS POLITIQUES

### ● Officiellement :

Il n'y a ni délit d'opinion, ni prisonnier politique puisque, selon le droit et selon la constitution, le Maroc est une monarchie démocratique où toutes les libertés s'expriment.

### ● Dans la réalité, il y a :

- 14 condamnés à mort, dont 11 pour leurs opinions islamistes.
- 817 détenus politiques: 36 condamnés à perpétuité dont Ahmed Khiari (condamné à mort en 1972 et récemment gracié), 6 condamnés à 30 ans de prison, 64 à 20 ans de prison...

Tous ont passé des semaines, des mois ou des années dans les centres clandestins de la police. Tous ont été torturés.

Chaque ville du Maroc possède sa prison, dans laquelle peuvent se trouver des détenus politiques. Les condamnés à mort se trouvent avec les droits communs.

Le déroulement illégal et arbitraire des procès a été dénoncé dans tous les rapports de juristes internationaux présents comme observateurs.

## LES MORTS

### ● Des milliers de morts

- dans la répression des soulèvements populaires: dans le Rif en 1959; à Casablanca, le 23 mars 1965.
- à Casablanca, le 20 et le 21 juin 1981: parmi les victimes, plusieurs centaines d'enfants.
- à Al Hoceima, Nador, Tétouan en janvier 1984.
- à Fes, dans l'Université, en janvier 1988.
- à Fès, le 14 décembre 1990.

### ● Des assassinats politiques:

- Mehdi Ben Barka, le 29 octobre 1965
- Omar Ben Jelloun, le 18 décembre 1975...

### ● Des morts sous la torture :

- Abdellatif Zeroual, le 14 novembre 1974
- Mohamed Grina, le 24 avril 1979
- Amine Tahani, le 6 novembre 1985...

### ● Des morts en prison et dans des lieux secrets de détention, faute de soins ou à la suite de grèves de la faim:

- Mohamed El Abdi, en 1973 ; Saïda Menehbi, en 1977; Brahim Zaïdi, en 1978; Abdelhakim Meskini, puis Mustapha Belhouari et Moulay Boubaker Douraidi, en 1984; Abdelhak Chbada, en 1989.

- 30 militaires condamnés après les coups d'état de Skhirat (1971) et de Kénitra (1972).
- Et tous ceux que l'on ne connaît pas...

- 50 condamnés à mort exécutés pour raisons politiques, les 7 derniers en août 1974.

## LES DISPARUS

### ● 1000 personnes au moins sont portées disparues.

- Plusieurs dizaines de militants politiques et syndicaux, certains arrêtés à l'étranger (Hocine El Manouzi, à Tunis, en 1972), les autres au Maroc.

- Plus de 800 civils sahraouis, enlevés dans le sud du Maroc depuis 1976, déportés en partie dans le bagne de Kalaat M'Gouna. Certains ont été libérés en juin, puis en août 1991.

- Des 61 militaires, condamnés en 1972 et 1973, après les coups d'Etat, à des peines parfois légères, déportés en août 1973 à Tazmamart, 27 ont été libérés, Ghani ACHOUR est toujours à Kénitra. 30 seraient morts. Les trois derniers (Mohamed Ababou, Ahmed Chellat, Ahmed Mzirek) seraient à Ribat El Khyr (ex école militaire d'Ahermoumou), avec d'autres "disparus", dont Hocine El Manouzi et Abdelak Rouissi. Existence d'autres centres clandestins de détention dont 11 à Rabat, sans qu'on sache combien de "disparus" tentent d'y survivre.

## LES COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, ils existent en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays-Bas, en Suisse, avec des correspondants en Allemagne, en Italie, au Royaume Uni, aux USA notamment, et en relation avec les trois organisations de droits de l'homme au Maroc : A.M.D.H. (correspondant de la Fédération internationale des droits de l'homme); L.M.D.D.H.; O.M.D.H. (affiliée à la FIDH).

Avec les associations marocaines de droits de l'homme en Europe (A.P.A.D.M.; A.S.D.H.O.M.), les comités agissent auprès de la CEE qui a voté à Strasbourg, depuis 1987, onze résolutions condamnant les violations des droits de l'homme au Maroc; auprès de l'ONU, soutenus par toutes les ONG consacrées aux droits de l'homme.

Les Comités sont adhérents au réseau de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT/SOS Torture) dont le siège est à Genève.

### Leur rôle:

- informer sur la répression,
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales (la dernière, pour les "disparus" libérés ou encore détenus, effectuée par "Médecins du monde" en janvier 1992),
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour l'obtention des libertés fondamentales.

Toute information sur la répression est reproduite sur répondeur (33.1.45320189), transmise à la presse, reprise dans le bulletin bimestriel, *Maroc-répression* (14, rue Nanteuil. 75015 Paris. 6 numéros : 150Fr (France). 170Fr (Etranger). 90Fr (Etudiant, Chômeur). Soutien à partir de 300Fr.)

### Autres publications des comités :

- ◇ *Ecrits de prison* de Saïda Menehbi.
- ◇ *France-Maroc : continuité ou changement ?*
- ◇ *Casablanca, soulèvement populaire, juin 1981.*
- ◇ *Dossier sur les prisonniers politiques islamistes.*
- ◇ *Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants.*
- ◇ *Rapport sur Tazmamart* : reçu en mars 1991 et daté de 1989.

### Vous pouvez :

- soutenir les victimes de la répression ( Philippe Guibard, CCP La Source 35 211 58 L)
- soutenir le fonctionnement des comités (Association de soutien aux CLCRM, CCP Paris 13 840 27 H)

Comité de Paris : 14, rue Nanteuil  
75015 PARIS  
Autobus : 48 -62- 89  
Métro : Convention ou Plaisance  
Téléphone (1) 45 32 01 89 (répondeur 24h/24h)  
Télécopie (1) 45 31 64 37

# LE MAROC DE LA REPRESSION

## GEOGRAPHIE DE LA REPRESSION



- 25 millions d'habitants
- 48 % en milieu urbain
- 50 % d'analphabètes
- PIB par habitant : 960 \$ (en France : 19650 \$)

### Des liens étroits avec la France

L'époque coloniale : protectorat de 1912 à 1956

### Depuis l'indépendance :

- Des accords techniques, culturels, d'Etat à Etat.
  - Des accords militaires qui assurent la "coopération" d'officiers français sous uniforme marocain.
  - Des contrats économiques considérables avec les entreprises privées.
  - 516.400 Marocains émigrés en France (chiffre de 1988).
- Depuis 1982, des accords ouvrent des bases militaires aux USA en cas de conflit au moyen-orient.

septembre 1992

## MAROC : HISTOIRE DE LA REPRESSION

- 1956: Indépendance formelle
- 1959: soulèvement du Rif et répression militaire
- 1960: Octobre. Premier procès contre l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP)
- 1961: 2<sup>o</sup> procès contre l'UNFP.
- 1963: arrestations contre l'UNFP.
- 1964: Mars. Procès de Rabat contre l'UNFP.
- 1965: 23 mars. Soulèvement populaire de Casablanca  
29 octobre. Enlèvement de Mehdi Ben Barka à Paris
- 1971: Juin. Procès de Marrakech contre l'UNFP.  
10 Juillet. Coup d'Etat de Skhirat. Exécutions.
- 1972: Février. Interdiction de la revue «Souffles»  
Procès des accusés du coup d'Etat de Skhirat.  
2<sup>o</sup> procès de Marrakech contre l'UNFP.  
16 Août. Coup d'Etat de Kénitra.  
Septembre. La femme du général Oufkir, ses 6 enfants et une cousine "disparaissent".  
Novembre. Procès des accusés du coup d'Etat de Kénitra. Hocine El Manouzi, syndicaliste, "disparaît" à Tunis.
- 1973: Janvier. Interdiction de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM).  
3 mars. Soulèvement de Khénifra et de Goulmina, suivi du procès de Kénitra.  
Août. Premier procès de Casablanca contre les marxistes-léninistes. Des militaires condamnés pour les deux coups d'Etat disparaissent à Tazmamart (dans le sud, près de Rich, entre Midlet et Rachidia).
- 1974: Octobre-novembre. Répression contre le mouvement marxiste-léniniste.
- 1975: 18 décembre. Assassinat d'Omar Ben Jelloun, responsable de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP).
- 1976: Janvier. Plusieurs centaines de civils, originaires du Sahara Occidental, "disparaissent" à Kalaat M'Gouna (entre Ouarzazate et Rachidia).  
Procès dit «de l'UNEM».  
Procès du Syndicat National Lycéen (SNL).
- 1977: 3 Janvier - 15 février. 2<sup>o</sup> Procès de Casablanca contre les marxistes-léninistes.
- 1978: Répression massive contre la Confédération Démocratique du Travail (CDT)
- 1980: Procès des détenus de la prison de Meknès
- 1981: 20 et 21 juin. Soulèvement populaire à Casablanca.  
Procès de manifestants, de militants et responsables CDT et USFP.  
Septembre. Procès des dirigeants de l'USFP.
- 1982: Manifestations étudiantes à Berkane et Oujda.  
Lourde répression.
- 1983: Arrestation de 34 militants «radicaux» de l'USFP, dont les membres de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH). Procès, condamnations.
- 1984: Janvier. Manifestations populaires contre la hausse des prix à Al Hoceima, Marrakech, Nador, Tétouan.  
Des centaines de morts, des milliers d'arrestations.  
Discours méprisant du Roi. Lourdes condamnations.  
Eté. Grèves de la faim dans les prisons. Procès de 72 islamistes. 5 condamnés à mort, et 21 à perpétuité.  
Juillet-Août. Mort de 3 grévistes de la faim à Marrakech.
- 1985: Août. 6 grévistes de la faim sont hospitalisés sous sonde gastrique à l'hôpital Averroes de Casablanca.
- 1986: Février. Procès des personnes détenues depuis octobre et novembre 1985 : groupe des «26» et des «15» :  
Condamnations allant jusqu'à 20 ans de prison.
- 1987: 19 avril. Evasion de 4 des "enfants Oufkir". Ils sont repris 5 jours plus tard. La famille ne sera libérée qu'en mars 1991, sans pouvoir quitter le territoire.
- 1988: 19 janvier. Plusieurs morts par balle dans l'Université de Fès, au cours de manifestations pro-palestiniennes.  
24 janvier. Un des 6 grévistes de la faim isolés depuis l'été 1985, est libéré en fin de peine.  
Eté. "Racket d'Etat" pour la mosquée de Casablanca.  
5 octobre. Déjà condamnés à mort, deux islamistes le sont une seconde fois pour une tentative d'évasion pendant laquelle un gardien a trouvé la mort.
- 1989: janvier - mars. Deux autres grévistes de la faim sont libérés en fin de peine.  
mars. Autorisé à rentrer au Maroc, Mohamed Ait Kaddour, représentant de l'U.S.F.P en France, est arrêté à Casablanca, et ne sera libéré qu'en octobre.  
mai. 50 prisonniers politiques sont graciés.  
juin. 200 militaires, prisonniers des Sahraouis, remis à la Croix-rouge, sont interdits de retour.  
Boycott des examens universitaires. Répression et arrestations.  
19 août. Mort de Abdelhak CHBADA, qui avait entamé le 17 juin une grève de la faim avec trois camarades.  
Septembre. Grève de la faim dans plusieurs prisons.  
17 décembre. Heure de (contre)vérités du Roi sur la chaîne française de télévision A2.
- 1990: Janvier-février. Violences policières dans les universités.  
20 février. Amnesty International est reçue par le Roi.  
28 février. Un gréviste de la faim de l'hôpital Averroes, Tahar Douraidi, et trois grévistes de l'hôpital Avicenne de Rabat sont transférés à Kénitra.
- Mars. Une équipe d'A.I. est expulsée du Maroc.  
17 mars. Mort de Saadia Douraidi, mère de deux grévistes de la faim dont l'un mourut en août 1984.  
8 mai. Le Roi crée le Conseil consultatif des droits de l'homme.  
juin. "Le temps des droits de l'homme au Maroc" (AMF, APADM, ASDHOM, ATMF, CLCRM, Ligue française des Droits de l'Homme, UNEM), riposte à l'initiative gouvernementale franco-marocaine "Le temps du Maroc" qui sera annulé en octobre.  
14 décembre. Grève générale appelée par la CDT et l'UGTM. Emeutes, à Fès notamment. Des dizaines de morts. 2000 procès, pendant plus de quatre mois. Des condamnations jusqu'à 20 ans de prison.
- 1991: Janvier-février. Manifestations au Maroc, contre la guerre du Golfe; répression: des centaines d'arrestations; la torture, deux morts au moins.  
Février. 2250 militaires marocains "passent" en Algérie, sans qu'on ne sache rien de leur sort.  
18 avril. Un étudiant en médecine, Abdeljahid Fakkouch, est tué par la police.  
Juin. Libération de 27 Sahraouis "disparus".  
16 juillet. Le tribunal administratif de Paris annule l'expulsion vers le Gabon, le 20 juin, par le gouvernement français, du réfugié politique Abdelmoumen Diouri.  
Août septembre. Libération de 41 prisonniers politiques, dont Abraham Serfaty, expulsé vers la France.  
Restent plus de 800 prisonniers politiques.  
Septembre-octobre. Rumeurs de destruction du camp de Tazmamart; 26 des 61 militaires "disparus" depuis 1973 sont libérés; deux autres, dont la peine à perpétuité est commuée à 30 ans, sont incarcérés à Kénitra.
- 1992: 3 janvier. Trois Français, les frères Bourequat, "disparus" le 8 juillet 1973, depuis 10 ans à Tazmamart, sont "graciés" et rentrent en France.  
Janvier. Plusieurs verdicts, parfois très sévères, contre des étudiants progressistes à Fès et à Oujda.  
Février. Les avocats des frères Bourequat déposent plainte contre X pour séquestration illégale, tentative d'assassinat et crimes contre l'humanité.  
17 avril. Noubir Amaoui, secrétaire général de la CDT, membre du bureau politique de l'USFP, est condamné à deux ans de prison ferme pour diffamation envers le gouvernement. Des journaux sont inquiétés ou suspendus  
17 septembre. Mohamed Raiss, militaire, transféré à Kénitra en octobre 1991, est libéré.